

P23/E2,49

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DU REVENU DE MONTREAL. }

FONDS DE BÂTISSE ET DES JURÉS.

MONTREAL, 1er Juillet 1886.

NO. 63 RUE ST. GABRIEL.

Monsieur,

J'ai à vous prier de remettre entre mes mains
sans délai la somme de \$12 — , devenue due
par la municipalité de *la ville Saint*
Henri —

pendant l'année 1886.

en vertu de l'acte 46 Vict., chap. 17, Q., ainsi qu'il
appert par l'état certifié que je vous expédie sous
ce pli.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. Lambé

Percepteur du Revenu,

District de Montréal.

*Secrétaire-Trésorier de la ville }
Saint Henri }*

AVIS. — Ce montant doit être payé dans un délai de
15 jours afin d'éviter une poursuite.

P23/E2,49

N^o 2881.

Le Receveur du Bureau
des Intérieurs — Q.,
le 1 juillet 1886
reclamant paiement
de la taxe « Fonds
des Bâtisses & Jures »

[Signature]
Acc. Vos

P23/E2,49

Frs Daigneau	1.50
Landis Dore - 29/5/86.	750.
Joseph Hornel - 29/5/86.	3.50
José Lallier	2.00
Joseph Paquette	1.45
Alfred Rié	1.00
Paul Richot	1.50
Hubert Guis	3.00
Thiophile Dineau	1.00
Henri Lussier	1.00
Elvire Dine	1.00

\$18.20

Cauxtes transmis
le 28 mai 1886 par
le chef de bureau
M. J.

[Signature]

P23/E2,49

N^o 2882
3 Benoit, Inspecteur
28 Mai 1886 -
pour divers comptes de la
confection de trottoirs

3 Juillet 1886

A Son Honneur Le Maire
 & Messieurs Les Conseillers de la
 ville St. Henri.

L'Humble Requête de M. M.
 Bernier & Frères manufacturiers de
 briques de la Cité de Montréal,

Expose respectueusement:

Qu'ils viennent de faire l'acquisition
 d'un terrain situé en la dite ville St. Henri,
 propre à manifester la brique;

Que l'intention de vos Requerants
 est de commencer immédiatement l'explai-
 ration du dit terrain pour la fin ci-
 dessus mentionnée et que de fait ils ont
 déjà commencé les travaux préparatifs
 à l'établissement d'une manufacture de
 briques;

Que vos Requerants se proposent d'em-
 ployer comme personnel de leur dite manu-
 facture une vingtaine d'ouvriers;

Que la dite ville ne peut que bénéficier
 de cette manufacture, tant par le fait que
 dans son territoire comptera une manufac-
 ture de plus; que parce que ses habitants
 trouveront une nouvelle source d'occupations.

C'est pourquoi vos Requerants prient
 humblement Monsieur Le Maire et Messieurs
 les Conseillers de vouloir bien les exempter
 des taxes municipales pour la période de temps

qu'il

P23/E2,49

qu'il leur plaira de faire.
Bernier & Frères
Ville St-Henri Juin 1886.

N^o 2883

Requête

de Bernier & Guerin

pour réclamation de taxes
propriété M^l Bazelaire près
du Clou -

Recue, ce 3 Juillet 1886.

M^l J^l

sec. Des

despêch au comité des
finances ce 7 Juillet 1886

P23/E2,49

St. Henri

July 3rd 1886

To
The Mayor and Councillors
of the Town of St. Henri.

Gentlemen,

Your Secretary handed to us the following copy of
a resolution passed at your last meeting.

"Resolved that the Auditors be requested to
"make for the next meeting a report of the revenue received"
"from the Police Court from January 1st 1879 to Dec 31st 1885"

In compliance with above we beg to submit a
Tabulated Statement showing the amount received each year
by the Town of St. Henri from the Police Court.

Year	Casts	Fines	Total
1879	\$56.30	\$56.50	\$112.80
1880	30.40	129.20	159.60
1881		110.55	110.55
1882		223.80	223.80
1883		110.50	110.50
1884		116.45	116.45
1885		117.55	117.55 \$951.25

In comparing the entries in the Police Report Book
with those in the Official Cash Book we find the following
amounts marked "Paid" in the Police Book but not entered in the
Cash Book

Year 1880 - Feb 10th \$1.20 March 15th \$1.00 March 25th \$2.70 & June 28th \$1.00

In the year 1883 the following amounts are entered in the Police Book
as paid to Magistrates but not entered in Cash Book

March 20th \$1.30 Aug 11th \$2.00 Sept 5th \$10.00

In the year 1881 - May 9th 20th were omitted to be entered in the
Cash Book

From about September 1880, the Cuts collected by the Police Court have not been included in the revenue paid to the Municipality and the Secretary informs us that it was an understanding with the Council that said Cuts should be considered a remuneration to him for performing the duties of Clerk of the Police Court, and this must have been the case as the arrangement appears to have existed unquestioned for the past six years.

In conclusion, if the Council should require us to further revise the work of the past Auditors, we beg respectfully to state, that while we are perfectly willing to carry out their wishes, it must be understood that such duties are beyond the limits of our present engagement and to be paid for as Extra Audit Work.

We are, Gentlemen,

Yours respectfully

W. J. Beauford
J. J. Germain Auditors

St-Henri, 2 Juillet 1886,
 Au Maire et aux Conseillers
 de la Ville de St-Henri

Messieurs,

Votre secrétaire nous a
 donné copie de la résolution suivante
 adoptée à votre dernière assemblée,

"Résolu que MM les Amateurs"
 "soient priés de faire, pour la prochaine"
 "séance, un rapport des revenus"
 "de la Cour de Police depuis le"
 "1^{er} Janvier 1879 au 31 Décembre 1885."

Nous avons l'honneur de
 vous soumettre, en conformité à la
 présente résolution, un Tableau
 indiquant le montant perçu
 chaque année de la Cour de Police
 par la Ville de St-Henri.

Année.	Frais.	Amendes.	Total.
1879	\$56.30	\$56.50	\$112.80
1880	30.40	129.20	159.60
1881		110.55	110.55
1882		223.80	223.80
1883		110.50	110.50
1884		116.45	116.45
1885		117.55	117.55

En comparant les entrées
 du Livre de la Cour de Police avec
 celles du Livre de la Caisse officiel
 nous constatons que les montants
 suivants sont marqués payés dans
 le Livre de la Cour de Police mais
 qu'ils ne sont pas entrés au Livre de la Caisse.

Année 1880 - Janvier le 10 - \$1.90 Mars le 15 - \$1.00
 Mars le 30 - \$2.70 et Juin le 28 - \$1.00

Dame

Dans l'année 1883 les montants suivants sont entrés, dans le Livre de la Cour de Police comme payés aux Magistrats, mais ils ne sont pas portés au Livre de Caisse:

Mars le 20 = \$130 Avril le 11 = \$2,000 Septbr. le 10⁰⁰.

Le 9 Mai de l'année 1881, il y a une omission de 20 \$ dans le Livre de Caisse.

Depuis le mois de Septembre 1880, on a peu près, les Frais perçus par la Cour de Police ne font plus partie du Revenu de la Municipalité et le Secrétaire nous informe que ceci est la suite d'une entente avec le Conseil qui considérait ces Frais comme la rémunération de ses services de Greffier de la Cour de Police, et cet arrangement paraît vraisemblable puisqu'il existe depuis six ans sans avoir soulevé de question.

En terminant, qu'il nous soit permis de vous dire que si le Conseil requiert nos services pour réviser à l'avantage le travail des huissiers qui nous ont précédés, nous sommes parfaitement prêts à nous conformer à son désir; mais il doit être compris que pareils devoirs dépassent les limites de notre présent engagement et devraient être payés en conséquence.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. H. Germain
J. J. Baford

N^o 2884.

Rapport des Auditeurs

M. M. Bedford & St. Germain

Re

Revenu de la Cour de Poliee

depuis le 1^{er} Janvier 1879 au

31 Decembre 1885

conformement à une

résolution du 2 Juin de l'année

1886 - A.D. / 3

sur

Prod. ce 6 Juillet 1886

Sec. Tres

Sec. Tres

P23/E2,49

St. Henri
July 1st 1886

To
The Mayor and Councillors
of the Town of St. Henri

Gentlemen,

We your Auditors beg to report that we have examined and balanced the accounts of the Town of St. Henri to May 31st.

The receipts from January 1st to May 31st, including the balance from last year, amount to \$10,173⁶⁶ and the disbursements for the same period are \$9,948¹² leaving a Balance of \$224⁵⁴ which agrees with the Balance shown in your Bank Book at that date.

We are, Gentlemen

Yours respectfully

W. J. Bedford }
J. P. Germain } Auditors

St Henri,
1^{er} Juillet 1886,
Au Maire et aux Conseillers
de la Ville de St Henri.

Messieurs,

Nous avons l'honneur, de
vous faire rapport, qu'en notre qualité
d'auditeurs, nous avons examiné et balancé
les Comptes de la Ville de St Henri jus-
qu'au 31 Mai dernier.

Les Recettes, depuis le
1^{er} Janvier au 31 Mai, y compris
la balance de l'année dernière, s'élevèrent
à \$10.172⁶⁶ et les dépenses, pour le
même intervalle, se montent à
\$9.948¹² ce qui laisse en caisse une
balance de \$2.224⁵⁴ s'accordant avec
la balance du Livre de banque.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. P. Gervais
J. J. Bedford Auditeurs

N^o 2885.

Rapport des Auditeurs
M. M. Bedford & S. Germain
des Recettes & Dépenses
générales de la ville de
St-Jacques depuis le
1^{er} Janvier dernier au
31 Mai 1886

Bedford

S. Germain

Présenté le 6 Juillet 1886
Bedford

P23/E2,49

Séance du 6
Juillet 1886.

Province de Québec
Ville de St-Henri

20x2240_{no}
49500
22 1/2 ton 2000

A une session de Comité de l'Hôtel de ville du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des séances, Mardi, le sixième jour du mois de Juillet mil huit cent quatre vingt six, conformément à la loi, à laquelle session sont présents M. M. les Conseillers Maire Benoit & François Daigneau et formant un quorum sous la présidence de M. le Conseiller Maire Benoit

Il est donné et statué par résolution du Comité comme suit: ~

Les membres de cette assemblée après avoir pris communication des soumissions de M. M. Maire Henri Chou, David Carignan et Thos Quilbain et examiné pour le charbon et avoir examiné le dit charbon offert par ces messieurs recommandent d'accepter la soumission de M. David Carignan, comme étant la plus avantageuse, et ce au prix de \$41.80 par tonne de 2000 lbs. En conséquence, cette assemblée recommande l'achat de 22 tonnes de 2000 lbs au prix ci-dessus, livré pesé sur la balance publique, ~~livrable~~ livrable en bon ordre à l'Hôtel de ville, savoir net et scrible ~

Et séance est levée ~

Maire Benoit
Président
François Daigneau
Secrétaire

N^o 2886.
Rapport de Cauieté
al'Hotel de ville
le 6 juillet 1886

M. J.
Sec. - Ges.

Adopté le 13 juillet
1886 M. Desjardins
Sec. - Ges.

P23/E2,49

P23/E2,49

MEMORANDUM.

To *The Council of St Henri*

FROM

THE WILLIAMS MANUF'G CO.,

MANUFACTURERS OF SEWING MACHINES.

Montreal, Que., *July 7th* 1886

Gentlemen

We beg to call your attention to the very dusty state of the Street at our Factory. We understand that a contract has been made for the watering of the streets in St Augustine Ward, and we wish to participate in the benefits you may have awarded to the locality. We respectfully request that the streets be regularly watered. Our machinery is being seriously injured in consequence of the dust.

We remain Gentlemen, Yours very truly,
The Williams Manuf'g Co.
C. M. Davis *Sup't*

P23/E2,49

N^o 2884.
Messrs. Mackay & Co
pour auosage la Rue
Monumentale sur le site
de la Manufacture
7 Juillet 1888
M^{re}
Cec. Des

P23/E2,49

St. Henry, July 6th, 1886.

TO THE MAYOR AND ALDERMEN OF THE TOWN OF ST. HENRY.

Gentlemen:-----

I am a Tax-payer of this Town, and reside at Nos. ⁴¹ & ⁴³ St. Henry St; being also Proprietor of said premises.

I would respectfully claim indemnity for damage and inconvenience caused by the leakage of the Water Main stationed at the corner of my residence and place of business aforesaid, whereby my cellar became flooded and damaged to such an extent as to make it of no use for a month past, besides subjecting myself and members of my family to sickness and disease from the dampness of the walls, etc, etc.

I would also respectfully state that the dampness at present existing, caused by the water overflowing and flooding my premises, makes it impossible for me to use my cellar for the purposes of my business, and it is probable to be so for a long time to come.

I therefore expect that you will deal with this matter in an equitable manner, and indemnify me, after inspection, sufficient to cover the inconvenience and damage occasioned by the leakage aforesaid.

And your Petitioner will ever pray.

Wm James McLaughry

N^o 2888.

M^r James M. Cahey
6 juillet 1886

pour une indemnité
précise de dommages
causés dans sa cave par
la bonne fontaine
située près des débris

7 juillet 1886
J. M. Cahey
Sec. Gre.

P23/E2,49

A Monsieur Alexandre Orsini,
 J^e, secrétaire-trésorier de la ville de
 St. Henri,

Monsieur

Vous me demandez
 1^o Si d'après vos engagements de
 1870 + de 1883 avec la Corporation
 de la ville de St. Henri et d'après la
 loi, vous avez droit, lorsque vous agis-
 sez à St. Henri comme greffier de la
 Cour des magistrats, de retenir + gar-
 der les émoluments que la loi attache
 à ces fonctions de greffier.

- Réponse -

Cette question se réduit, je suppose,
 à la question de savoir si, dans ces en-
 gagements, vous n'avez pas renoncé au
 droit que la loi donne à tout greffier
 de la Cour des magistrats, de garder
 ses propres émoluments. - Car, deman-
 der si un greffier de la Cour des ma-
 gistrats a droit de garder ses honori-
 res, ce serait demander si un avocat
 a droit d'être payé de ses frais, un
 notaire du coût de ses actes, un mé-
 decin des remèdes et des soins qu'il
 distribue et un forgeron du prix de
 son travail.

Or il est de principe que la re-
 nunciation à un droit doit être bien
 claire

2

claire: "Car on n'est pas présumé
 " donner sans sujet ce qu'on donne;
 " nemo res suas jactare facile praesumi-
 " tur," dit Pothier Vol. 2 page 330, ed. Bugnet.
 Et en lisant la résolution du 26
 Janvier 1880, comportant votre deuxi-
 ème engagement la résolution du
 30 Oct. 1883 autorisant votre troisi-
 ème engagement et l'acte d'engage-
 ment du 2 Nov. 1883, passé devant
 le notaire Bissonnette, je n'y vois pas
 un seul mot comportant que vous
 ayez renoncé aux honoraires que la
 Loi vous accorde le droit de retenir
 & garder.

Je vois cette renonciation dans
 l'engagement constaté par la résolution
 du 28 Janvier 1879. Mais cette renon-
 ciation n'y est consentie que pour le
 temps de ce premier engagement,
 savoir pour l'année Commerciale, le
 premier Janvier 1879.

Cet engagement ayant pris
 fin le premier Janvier 1880, les conven-
 tions qui en font partie ont pris fin
 avec lui; d'autant plus que ce pre-
 mier engagement a été suivi d'un
 deuxième et troisième engagements,
 desquels cette renonciation a été soi-
 gneusement éliminée.

Le

Je suis donc énergiquement d'avis que vous avez légalement agi en retenant et gardant ces honoraires à partir du 1^{er} Janvier 1880, et ce qui me rendrait plus ferme dans mon opinion, si c'était possible, c'est que cette Convention de votre premier engagement en vertu de laquelle les vos honoraires de greffier devaient tomber, durant l'année 1879, dans la Caisse de la ville de St-Henri qui spéculait ainsi sur le fruit de votre travail et s'appropriait bénévolement, est une de ces Conventions défavorables et odieuses aux yeux de la loi, que les Juges sont toujours bien aises de restreindre dans les plus étroites limites et même de repasser entièrement.

Vous me demandez
2^e Si, dans le cas où vos honoraires de greffier ne peuvent être perçus de la partie adverse, vous avez droit de les exiger de la ville de St-Henri.

Je réponds affirmativement à cette question 1^{re} parce que ces causes bien que prises au nom de la Couronne, sont prises à la poursuite et dans l'intérêt de la Corporation de la ville de St-Henri et qu'elle en bénéficie.
2^e

2^e parceque c'est la Corporation
qui touche et perçoit les amendes
résultant de ces poursuites, et qu'il
est ~~in~~ juste que sur le produit de
ces poursuites elles paie les frais
qu'elles ont occasionnés.

Montréal 9 juillet 1886

A. B. Louppré

Je concours entièrement dans cette
opinion.

Montréal 9 juillet 1886

L. O. David

No 2888a

Opinion Legale Sur
Le droit de Garder les
Amendes.

9 Juillet 1886

140

P23/E2,49

P23/E2,49

Province de Québec } - Avis public -
Ville de St-Henri }
A tous ceux qui il appartiendra
Des soumissions pour l'arrosage
des Rues transversales du quartier St-
Henri, pour la saison, 3 fois la semaine
seront reçues par le sousigné, jusqu'à
Lundi, le douzième jour du mois de
juillet avant 6 P.M.

Pour les conditions s'adresser au

sousigné -

Hôtel-de-Ville, St-Henri }
Le 8 juillet 1886 }

Pour ordre
A. Desjardins
sec. Et.

P23/E2,49

Je Jules Beauchamp Huisier soussigné certifié par les présentes & fait
rapport que j'ai affiché deux copies de l'édit de l'avis dont un à la porte
de l'église St-Henri & une à la porte de l'Hôtel de Ville de St-Henri, place
ordinaire des affiches; et j'en ai fait plus de dix autres avis à haute et
intelligible voix à la porte de la dite église cathédrale apostolique
Romaine de la Ville de St-Henri le dimanche service divin de matinée
le douzième jour de juillet, comme étant le dimanche que
j'ai lu le dit avis et qui suivait immédiatement le jour où le
présent avis a été rendu public. En foi de quoi j'ai dressé et
donné le présent rapport pour servir & valloir ce que de droit.

St-Henri ce 12 juillet 1886

Jules Beauchamp
H. b. s.

Emul 6 \$ 0.50 }

P23/E2,49

N^o 2889.
avis pour l'accomplissement
de l'ouvrage des Rues
transversales du Quartier
St-Henri

ce 12 juillet 1836
J. J. J.
Sec. Trés.

1

A Monsieur Alexandre Desjardins,
 Jr, secrétaire-trésorier de la ville de
 St-Henri

Monsieur

Vous me demandez si,
 d'après vos engagements avec la ville
 de St-Henri et d'après la loi, vous a-
 vez droit de réclamer soit des contribu-
 ables individuellement, soit de la
 ville, les 25 cents que la sect. 376,
 ch. 29, 40 Vict., 1876 vous alloue pour
 chaque avis que vous avez signifié aux
 contribuables au sujet du paiement
 de leurs taxes.

Réponse.

La loi accorde cet emolument au
 secrétaire-trésorier personnellement. -

La loi ne dit pas que cet avis est
 payable par les contribuables indivi-
 duellement ou par la Corporation. -

Elle consacre le droit général et absolu
 du secrétaire-trésorier à cet emolument.

Je crois que si un secrétaire-tré-
 sorier prenait sur lui, volontairement,
 de son propre mouvement & sans avoir
 reçu ni demande ni ordre de la Corpo-
 ration à cet effet, - d'omettre cette char-
 ge de 25 cents dans ses avis aux contri-
 buables & de ne pas les exiger dans les
 avis mêmes, - il perdrait son droit
 de

de les réclamer, tant des contribuables individuellement, que de la Corporation. - Il serait alors justement présumé avoir renoncé à son droit.

Mais si le secrétaire-trésorier, non de sa propre initiative, mais à la demande et sur l'ordre de la Corporation, met cette charge de 25 Cents dans ses avis, il ne peut être présumé alors avoir renoncé au droit absolu & général qu'il a d'en être payé. - Son recours, dans ce cas, cesse contre les contribuables individuellement, mais il n'est pas éteint contre la Corporation. Il est juste que la Corporation empêchant son secrétaire de percevoir un émolument que la loi lui alloue en toute propriété, soit tenue de lui payer cet émolument elle-même.

Elle y est tenue pour deux raisons: 1^o Parce que la loi n'a pas restreint cette responsabilité aux Contribuables, mais qu'elle la fait peser généralement sur les contribuables & sur la Corporation; - et que cette responsabilité n'a pas été annulée dans le cas en question, par rapport à la Corporation; 2^o Parce que la Corporation, en mettant son secrétaire dans l'im-

possibilité

l'impossibilité d'exercer son recours contre les Contribuables, contracte, par ce seul fait, une nouvelle obligation personnelle vis à vis de lui, savoir l'obligation de l'indemniser de la perte qu'elle lui fait subir à l'égard des Contribuables.

Je constate que dans les avis que vous avez signifiés aux Contribuables depuis le premier janvier 1879, vous avez omis de leur imposer les 25 Cents en question. - Je constate aussi que vous n'avez pas agi ainsi de votre propre initiative, mais à la demande et sur l'ordre de la Corporation. Cet ordre et cette demande sont consignés dans la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1879, en ces termes: " Il est proposé
" par Mr. le Conseiller David LeBlanc,
" secondé par Mr. le Conseiller Camyrie
" que Mr. Alexandre Drevie jr,
" n'aura aucun droit sur les 25 Cents
" de notices ou avis envoyés aux Contri-
" buables "

Il est vrai qu'il ressort de cette résolution que, ~~vous~~ vous renoncez à exercer votre droit sur ces 25 Cents non seulement à l'égard des contribuables, mais aussi à l'égard de la Corporation, durant
tout

tout le temps de votre premier engagement, savoir durant toute l'année commençant au 1^{er} Janvier 1879, moyennant la somme de \$400 qui devait couvrir non-seulement votre salaire comme secrétaire, mais aussi cet émoluments de 25 cents ainsi que vos émoluments comme greffier de la Cour des Magistrats.

Mais, bien que la Corporation n'ait jamais révoqué l'ordre qu'elle vous avait donné de ne pas charger les 25 cents aux contribuables, ce premier engagement dans lequel vous renouciez à votre droit sur les 25 cents non-seulement contre les contribuables, mais contre la Corporation, a pris fin le 7^{er} Janv. 1880, et a été remplacé par un nouvel engagement constaté par la résolution du 26 Janvier 1880.

Dans ce nouvel engagement, non-seulement vous ne renouciez pas à votre droit sur ces 25 cents, contre la Corporation, mais ce droit contre elle y est formellement reconnu, puisqu'il est dit dans la résolution que la seule considération des \$600 que la Corporation s'engage à vous donner

donner est que vous rempliriez vos devoirs de secrétaire-trésorier, "tel que requis par la loi". Si En effet, la Corporation veut que la loi ait son cours quant à ce qui regarde les devoirs de votre charge; elle veut donc que les 25 cents que la loi accorde positivement au secrétaire-trésorier vous soient payés; - Or, comme elle a déjà fait connaître que son intention formelle est que ces 25 cents ne soient pas chargés aux contribuables, il faut donc qu'elle vous les paye elle-même. - Autrement, elle donnerait un démenti à cette clause de sa résolution "tel que requis par la loi"

Dans la résolution du 30 Octobre 1883, et dans l'engagement du 2 Novembre 1883, basé sur cette résolution et passé devant le notaire Bissonnette, les mots "tel que requis par la loi" de la résolution du 26 Janvier 1880 sont remplacés par les mots "conformément à la loi". En sorte que ce que je viens de dire au sujet de la résolution du 26 Janvier 1880 et de l'engagement qu'elle en porte, s'applique également à la résolution du 30 Oct. 1883 et à l'engagement

l'engagement qui l'a suivie.

La Corporation, du reste, a bien compris sa responsabilité, puisque, depuis le second engagement, elle a payé de ses propres deniers une partie de ces 25 Cents, savoir les ² ~~2~~ Cents par aris dus à l'huissier qui les a signifiés aux Contribuables.

Je conclus que vous n'avez pas droit de réclamer les 25 Cents des Contribuables, tant que la Corporation ne révoquera pas l'ordre qu'elle vous a donné de ne pas les leur charger, mais que vous avez droit de les réclamer de la Corporation elle-même.

Montréal 9 juillet 1886
 A. B. Longpré
 avocat

Je concours entièrement dans cette opinion.

Montréal 9 juillet 1886
 L. O. David

No 289a
Opinion de M^r M
Louprie Arceval et
C^o David Du Re
dant de charges & reb
par acte en temps

140
9 Juillet 1886

P23/E2,49

P23/E2,49

Au Conseil de Ville

\$100.00

Yves Baunissier pour
l'arrosage du Quartier St Henri
trois fois par semaine
à raison de cent Dollars
pour la saison

J. H. Parent

P23/E2,49

N^o 2890.
Somme de F.
Paiement pour ancrage
de navires étrangers
desquels S. M. le
Roi a accepté le 13/4/86.
N^o 2890.
Sec. Ges.

P23/E2,49

BOIS.

Érable - - - \$6.10
Merisier - - - \$5.50
Hêtre - - - \$5.00
Épinette - - - \$4.00
Mêlé - - - \$3.50
Slabs une spécialité. 3.25

CHARBON.

Stove Size 5-2 - \$4.80
Chesnut - - - \$4.75
Egg - - - \$4.36
Grate - - - \$4.36

Ordre Mr. *Par 2 ton lbs*

No. *Rue F. Guizot*

Par la compagnie

P23/E2,49

DAVID CARRIGNAN,
MARCHAND DE DEALER IN
BOIS ET CHARBON COAL AND WOOD
NO. 52 LANGEVIN STREET.
BUREAU ET DEPOT OFFICE & COAL YARD
en arrière de la manufacture de coton *behind the cotton factory*
ST. HENRI.

P23/E2,49

St Henri 1^{er} Juin 1886

Messieurs

Je soussigné m'engage
à fournir le charbon que
vous aurez besoin au prix suivant

Grate	à	\$	4.75	cts	pour	2000	^{lbs}
Egg	à	\$	4.75	cts
Stove		\$	5.20	cts
Chestnut		\$	5.10	cts

charbon Lackawanna, net
et délivré

Thomas William

P23/E2,49

DEPOT DE CHARBON

ST. HENRI.

BUREAU 1338 RUE ST. JOSEPH.

Les prix actuels du Charbon sont comme suit :

STOVE \$	5.50	par	2240	livre
			2500 lbs.	
CHESNUT \$	5.50		"	"
EGG \$	5.12		"	"
GRATE \$	5.12		"	"
CHARBON MOU \$			"	"

Une réduction sera accordée sur les commandes au-dessus de 50 tonnes.

Votre ^{Patronage} ~~patronage~~ est respectueusement sollicité.

Votre Serv.

28 Mai 1886

M. HENRICHON.

P23/E2,49

N^o 2891.
Sommiers de M. M.
Moire Henrichon
M^r Quillain
David Caupren
par
chambon &

celle de D. Caupren
acceptée 13/4/86

129
de 86

Sommiers
Chauffage

P23/E2,49

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de La Ville des Hommes et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de Pierre Larante y mentionné

Signé à St-Henri ce cin jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-

Maire

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montreal

Je, Pierre Larante Hotelier de la ville St-Henri dans le Comté de Hochelaga dans le District de Montreal désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située en la dite ville St-Henri tenue de l'Union des Châtains en la Ville des Hommes

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

(Signature) P. Larante

Assermenté pardevant moi, à St-Henri ce cinquième jour de Mai 1886

J. P. Bazelaire J. P. District de Montreal

Je, J. Dolphe Wilcam Fils duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont voteurs dans la dite ville St-Henri et y sont domiciliées, et que leurs noms se trouvent sur la liste des voteurs la dernière fois dernière faite et complétée; et le déposant a signé.

J. Dolphe Wilcam

Assermenté à St-Henri devant moi, ce cinquième jour de Mai 1886
J. P. Bazelaire J. P.

N^o 2542
Hotel No. La Ballon
APPLICATION
DE
Pierre Larante
pour Licence d'entretien
de la tenue de l'Union des
Châtains en la Ville des
Hommes, filée le 5/5/86
District de St-Henri ce
cinquième jour de Mai 1886
Des. Cur.
Noté pour remission d'impôt
ce 7^e jour de Mai 1886

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Montréal }

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville de *Montréal*

certifions par les présentes que *Vicini Laurent Hotellier*
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public, pour
vendre en détail des liqueurs enivrantes, située *sur la dite Ville de Montréal sur le*
terrain de L'Union des abattoirs

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une
bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien
public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances et qu'il y tient
des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et les autres articles exigés par
la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit
où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *cinquième* jour de *Mai*
mil huit cent quatre-vingt *quatre*

CANADA, }
PROVINCE DE QUÉBEC, }
CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS
de la Cité de Montréal,

et
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour
une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie légale et courante
de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARDS, le
sus-nommé pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARDS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie
légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et
chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une mai-
son ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette
obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le
sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour
tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant
ou sera par suite en vigueur, et en accompli et observe toutes les dispositions
et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet
égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur,
autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux, ce
jour
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la }
présence de }

Conseiller.

SIGNATURES.	Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.
<i>Edward Mitchell</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Adolphe Lenoir</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Eugène Baron</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Fabien Geneal *</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Amerime Plement *</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Louis Hoyer</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Daniel Piffard</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Noise Goupeon</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Edmond Vitrant</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Dipolyte Grand</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Jean Baptiste Caduc</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Charles Gagnon</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Jean Baptiste Pilon</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>J. S. Baillouze</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Marguerite O'Neil</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Mary Anntha</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Mary Anntha Brissonette</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Kilbo Battle</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>A. Lenoir</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Joseph Gailfer</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>François Leduc</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Edouard Crachère</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Jon. Bauerer</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Louis Duchamp</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Léon Duchamp</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Joseph Desjardins</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Alfred Brodeur</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Alfred Brodeur</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Alfred Brodeur</i>	<i>A. Wilson</i>
<i>Alfred Brodeur</i>	<i>A. Wilson</i>

Monsieur O. Desève junr., est engagé comme Secrétaire-trésorier pour la Ville de St-Henri, depuis le 28 Janvier 1879.

Trois engagements différents ont, depuis cette époque, régi ses obligations. On demande si, d'après ces différents engagements, Monsieur Desève est tenu de rendre compte à la Ville de St-Henri des honoraires qu'il a pu retirer comme Greffier de la Cour des Magistrats ou Cour de Police.

D'après l'engagement de 1879, M. Desève était tenu de rendre compte de ces honoraires, à la Corporation aussi longtemps que cet engagement resterait en force: les termes de la résolution qui l'engage, le déclarent en toutes lettres.

Le 26 Janvier 1880, c'est-à-dire à l'expiration du premier engagement, le Conseil de la Ville de St-Henri, engagea le nouveau M. Desève comme Secrétaire-trésorier.

Par ce dernier engagement, tout ce à quoi M. Desève s'est obligé, c'est "de remplir tous les devoirs de sa charge & faire tout l'ouvrage du Conseil se contentant de sa dite charge, tel que requis par la loi," et ce moyennant six cents Dollars par année.

Cet engagement n'est pas un amendement du premier, mais c'est un contrat complètement distinct, abis sur des bases entièrement différentes. Il faut sous le juger d'après ses propres dispositions, comme si le premier engagement n'eût pas existé.

Or, il n'est pas parlé des honoraires que M. Desève pourra retirer comme Greffier de la Cour des Magistrats; cette charge est entièrement

Détachée

7 Distincte & indépendante de celle de Secrétaire-
trésorier: On ne saurait donc prétendre que
M^r. Desève est obligé de rendre compte de ces
honoraires de Greffier, à la Corporation qui
l'emploie comme Secrétaire-Trésorier.

+ dans le deuxième
engagement
J. A. C. M.

Bien plus, puisque le deuxième enga-
gement ne fait aucune allusion au premier;
que le premier engagement impose à M^r.
Desève une obligation extraordinaire et excep-
tionnelle, (~~par~~ le Secrétaire-Trésorier n'ait
pas nécessairement Greffier de la Cour des Magistrats)
le silence du Conseil, sur cette question des
honoraires de Greffier, ^{se montre}, d'après moi,
que le Conseil avait l'intention de l'exempter
à l'avenir de cette obligation d'en rendre compte,
obligation "ne se voulant pas de sa charge,
tel que requis par la loi"

Le 30 Octobre 1883 un ~~nouvel~~ engage-
ment plus explicite intervint entre les
mêmes parties.

Je comprends que ce dernier engagement
ne soulève aucune difficulté: Sans tous les
cas, le même raisonnement s'applique à ce
dernier, qu'à au second.

Je suis donc d'opinion que M^r. Desève,
en vertu de son premier engagement était
obligé de rendre compte à la Corporation des
honoraires qu'il a pu retirer comme Greffier
de la Cour des Magistrats, à compter du 28 Janvier
1879 jusqu'au 26 Janvier 1880, et que depuis
cette époque, il n'est plus tenu de rendre compte
de ses honoraires de Greffier de la Cour des Magistrats,
à la Ville de St. Hermi, en vertu des deux engage-
ments subséquents.

Montréal 12^e Juillet 1886.

J. A. C. Madore
art.

N^o 2893.

Rapport ou opinion
legale de M^{rs} J. B. Madore,
avocat J. B. Reunier
de la cause de Police &c

M^{rs}
Sec. Tres.

Prod. ce 12 juillet 1886

M^{rs}
Sec Tres
approuve ce 6 tout
1886 - M^{rs}
Sec. Tres.

P23/E2,49

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :
NO 3 RUE ST. ~~Henri~~

St-Henri, le 14 juillet 1886.

à Messieurs,
Ferdinand Richard }
Alexandre Eugène Turudel }
Fildège Marsan }
St-Henri de Montréal }

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis que
par suite d'une résolution du conseil de la Ville
de St-Henri en date du treize juillet courant,
vous avez été nommés Estimateurs de la dite Ville
pour l'année courante.

Veuillez, si vous plait, passer au
bureau du conseil pour prêter serment suivant
la loi.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Vos Obéissant Serviteurs
A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier

Provincel

P23/E2,49

Provinces de Québec }
Ville de St-Henri } Je Jules Beauchamp Huissier soussigné certifie
par les présentes et fais rapport sous mon serment
d'office que le quatorzième jour de juillet courant
entre onze heures de l'avant midi et une heure de
l'après midi; j'ai signifié aux personnes men-
tionnées dans le présent avis à chacun d'eux un
double d'icelui d'autre part en parlant et en laissant
le double de M. M. Ed. Richard & C. E. Grudel
à eux mêmes en personne à leur domicile en la
Ville de St-Henri, et en parlant et laissant le
double de M^{me} Hildège Manson à une personne rai-
sonnable de sa famille (son épouse) à son domicile
en la dite Ville de St-Henri.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
présent rapport pour servir et valloir ce que de droit -
St-Henri, le 14 juillet 1886
Jules Beauchamp. H. C. S.

Emble \$0.50 }

N^o 2894.
avis tutore de la
nomination de l'Intendant
pour l'année 1886
N^o 20
Sec. Tres
14 juillet 1886,

3
1886

14
juillet

P23/E2,49

P23/E2,49

Montreal Carriage Leather Co.

J. ALEX. STEVENSON,
PROPRIETOR.

20 Lemoine Street,

Montreal, 15th July 1886

Mr A. DeBeve Jr
Secy Treas
To the Town of St Henry.

Dear Sir

We wish to call your attention to the fact that our taxes are considerably higher than last year, and as we have to compete against a firm in the West, (there being only two of us in this line, the demand being limited) who get exemption from taxes & receive a liberal bonus.

As we have to compete this places us at a great disadvantage, and wished to know if we can be placed on the same footing & be exempt from taxes.

Should we receive sufficient encouragement will increase our business in order to reduce cost, thereby giving employment to more hands. Our predecessors were getting ten per cent 10% more for their goods and the quality of

P23/E2,49

Montreal Carriage Leather Co.

J. ALEX. STEVENSON.
PROPRIETOR.

20 Lemoine Street,

Montreal, _____ 188

are giving is ever better. When the
St Henry Carriage has ^{with this advantage} failed, you
can imagine how important it is to
have expensed as light as possible.
Trusting you will place this matter
before the proper authorities at your
earliest convenience.

Believe me
Respectfully Yours

MONTREAL CARRIAGE LEATHER CO.

J. Alex. Stevenson
PROPRIETOR.

N^o 2895.

Jas. A. Stevenson
Montreal 15 juillet 1886

Demandant une exemption
de taxes (propriété de la
village chapellet) &c

Reçu ce 19 juillet 1886

Sec. Jus

P23/E2,49

P23/E2,49

N^o 2896.
Régis Labelle
Montréal 15 juillet 1888

État de son contenu
Non délégué

Recu cet 15 juillet 1888

Régis Labelle
Sec. Trés.

reputé

Monsieur le secrétaire Desire
Je vous prie de bien vouloir faire
remettre les manières qui ont été enlevés par les
hommes de votre corporation sans plus retard
der; je vous en ai déjà parlé il y a quelques
jours; de puis 15 ans que je vous paye les
taxes et vous n'avez jamais posé un seul
manière. C'est l'entrée de ma porte de cour
que je veux parler; si l'affaire n'est pas
settler d'ici à quelques ^{jours} je s'aurai à quoi m'en
tenir je suis votre serviteur

R Labelle

Montréal 15 juillet 1888

rue Rose des Vents

357 33

P23/E2,49



15 Juillet 1886.

Monsieur le Secrétaire-Trésorier,

En réponse à votre lettre
d'hier, j'ai l'honneur de vous infor-
mer que Sa Grandeur Monseigneur
l'Archevêque de Montréal sera heureux
de recevoir le Conseil de St-Henri, le
dimanche prochain, à 4 très P. M.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

J. Harel
Chancelier

Mr. A. Desjardins Jr.
Sec. Trésorier }
St-Henri de }
Montréal

N^o 2894.

Evêché de Montréal le
15 juillet 1850

Re

présentation de l'adresse par
le conseil à la grandeur
Monseigneur l'archevêque
de Montréal

[Signature]
Sec. 212

P23/E2,49

Ville de St. Henri.

A Sixim Lachapelle Maire, et M. M. François
Daigneau, Moïse Benoit, Louis Doré, Esimer
Haille, Octave Gauthier, Adolphe Niel, Aggée
Benoit et Alfred Normandin.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le Vingt troisième
jour du mois de juillet, mil huit cent quatre-vingt-six
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

- 1^o Requête de M^r Pierre Larente, pour obtenir
une Licence d'Auberge sur le terrain de l'Union
des Abattoirs dans les limites de la Ville de St. Henri.
- 2^o Célébration de la fête de sa Grandeur Monseigneur
l'Archevêque de Montréal, le 27 courant.
- 3^o Paiement du compte de J. A. G. Macdore Avocat pour
services professionnels.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce Vingt deuxième
jour de juillet 1886

Alex. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,49

Parricide de Québec
ville de St-Henri

J soussigné H Benoit Constable
spécialement pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'offrir avis de la somme de
jeux de juillet au moins signifié
sur copie du présent avis d'autre
part écrit aux personnes suivantes
comme suit: Rouvi & Co.
Monsieur Lachapelle, maître et à son
celui de Juchon Bros. bucheur
Luis ou de Alf. Normandin, Cour
Falle, maître, écrit et à
Monsieur Alfred Rouvi et à son All
Bail à une personne résidente
de leur nomme respectue
publiée par nous le date ville
St-Henri

Donné à St-Henri le 23 juillet 1898
H Benoit Constable

№ 2898
Avis de décision spéciale
du Conseil pour le 23
juillet 1898.
R. J. C.
Sec. Gen.

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 22 juillet 1886

Dr. J. Lachapelle, Secrétaire, Maire &
à M. M. les Conseillers F. Daigneau,
E. F. Paille, M. Renoit, L. Dore,
Ag. Renoit, Oct. Fautin, Alfred
Normandin & Adolphe Riel —
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
vendredi, le 23 - courant,
à 8.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

Sujet -

A. Leduc

Secrétaire Trésorier.

Rapport de Gab. Madore, avocat. Sur le
Revenu de la Cour de Police - 1886

P23/E2,49

Promesse de L'Empereur }
ville de St-Henri }

Le sous-secrétaire L'Empereur
Commissaire Spécial pour
la ville de St-Henri en vertu
de son pouvoir
d'office avec le vingt-troisième
jour de juillet au soir
entre sept heures et neuf heures
de l'après midi révisé une
copie du présent avis
d'autre par cent ans
personnes suivantes comme
suit - savoir à Monsieur
Severin Duchapelle maire
de la paroisse des Saints
Crispin - Louis Dore
Eugène Faillu Alfred Bourdon
à eux même en personnes
et à M. Agée Benoit et
old Thel à une personne
raisonnable de leur domicile
résidente dans la dite ville
St-Henri

Donné à St-Henri ce 27 juillet
1886

L'Empereur - Comatobu

Rec. de
1897
pour les 225 quarts
Caisse de la Ville
N^o 1899

Province de Québec } Nous soussignés Alexandre Eugène Trudel,
 Ville de St^e Henri } Ferdinand Richard et Hildège Marsan ayant été
 dûment nommés Estimateurs, par le conseil de la
 Ville de St^e Henri. Jurons solennellement, que nous remplirons
 avec honnêteté et justice les devoirs de nos charges, au meilleur
 de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en
 aide.

Apparue devant moi, à St^e Henri, en la dite Ville } Hildège Marsan
 de St^e Henri, District de Montréal, ce 26^{ème} jour } Ferdinand Richard
 de Juillet mil huit cent quatre vingt six } H. Trudel
 J. B. Cazalais Juge de Paix
 pour le District de Montréal.

Province de Québec } Qu'il soit notoire que nous soussignés Estimateurs de la
 Ville de St^e Henri } dite Ville de St^e Henri, avons nommé et nommons par les
 présentes M^r Jules Beauchamp, C^{te} comme notre clerc ou
 écrivain pour la confection du Rôle d'Evaluation de la
 dite Ville de St^e Henri, pour l'année courante. (1886).

Donné à St^e Henri, ce 26 juillet 1886

Hildège Marsan
 Ferdinand Richard
 H. Trudel

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, C^{te} de la Ville de St^e Henri ayant
 Ville de St^e Henri } été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits Estimateurs pour
 la confection du Rôle d'Evaluation de la dite Ville pour l'année courante
 (1886) fais serment, que je remplirai avec honnêteté et justice les
 devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Apparue devant moi, à St^e Henri route d' Hochelaga, } Jules Beauchamp
 ce 26^{ème} jour de Juillet mil huit cent quatre vingt six }
 J. B. Cazalais Juge de Paix
 pour le District de Montréal.

N^o 2900.

Prestation du Serment
-des-
Estimateurs et Clerc
Jure

Confection du Rôle
d'évaluation de la Ville
de St. Henri pour l'année
-1886-

Filice 26 juillet 1886

P23/E2,49

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Juillet 1886.

a M^r Lachapelle, Maire et
à M^s les Conseillers M^r Daigneau
Louis Dore, Moise Benoit, Emile Faillu
Alfred Normandin, Octave Gauthier,
Aggie Benoit et Adolphe Riel -
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (Demain) le 29 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

Sujets -

A. Desjardins *Secrétaire Trésorier*
Rapport ou opinion légale de J^r Madore
avocat. Suite Révisions de la Com^m de Police &c.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de Québec }

N^o 2901.
avis comité féodal ce
29 juillet 1886
N^o 2901

Je soussigné J^o Benoit Constable
spécial pour le vicé de Québec
certifié sous mon serment
d'office avoir le v^oux historique
fait de juillet courant entre
cinq heures et sept heures de
l'après midi signifie une
copie des présent avis d'avis
port écrit aux personnes
suivantes comme suit
avoir à Mr Severin Lachapelle
et Mr Charbonneau a eux mêmes
en personne et à Mr Ald
Riel et Mr Benoit et Mr J^o Gauthier
Louis et Mr Les Dufrenoy
Esmé Laillet et Moïse Benoit
on leur ont une copie à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif dans la
dite ville de Québec
donné à Québec le 29 juillet 1886
J^o Benoit Constable

2. Question de l'annexion de la ville
de Québec et de la ville de
3. Question de la ville de Québec
et de la ville de Québec
acc. Québec

P23/E2,49

THE BELL TELEPHONE CO. OF CANADA,

Waddell Building, 30 St. John Street,

ANDREW ROBERTSON,
President.

C. F. SISE,
Vice-Prest & Man. Dir.

C. P. SCLATER,
Secretary-Treas.

P. O. BOX 1918.

Montreal, 31 July 1886

Secretary
Corporation St Henri
St Henri
Que.

Dear Sir:
I beg to call your attention to the rent for Telephone in Town Hall, due 1st June and amounting to \$25⁰⁰.

As these rentals are payable strictly in advance and my people are pressing me for an immediate settlement your cheque for same will oblige.
Yours truly
W. H. Scott, Cash

P23/E2,49

N^o 2902

Bell Telephone Coy

31 juillet 1888

paiement des 1^{er} 6
mois de 1888 de
(19 ans au 1^{er} dec)

*See rec
of
the
Bell
Telephone
Company*

*Attention de la Bell Telephone
Company
à leur Hall
101 rue
d'Armenie
Montreal
le 31 juillet 1888*

31 juillet 1888

1.

Province de Québec
Ville de St. Henri

Année session de Comité général du
Conseil de la ville de St. Henri, tenue
à St. Henri, au lieu ordinaire des
séances, leudi, le vingt-neuvième jour
du mois de juillet mil huit cent
quatre vingt six, conformément à la
loi, à la quelle session sont présents,
~~Le Honorable M. L. L. L. L. L.~~
Lachapelle & M. M. les Conseillers
Fr. Daigneau, A. Riel, O. Fauthier
A. G. Benoit, E. L. L. L. L. L. L.
Dore et formant un quorum (les
autres membres du Honorable M. L. L. L. L.
L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L.
Benoit et Alfred Normandin, ayant
après vérification reçu avis de la
Convocation de cette session;

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité général:

Résolu que M. le Conseiller Fr.
Daigneau agisse comme Président
de cette session —

Résolu que en l'absence
de trois membres, la présente
session est ajournée au Lundi
le deuxième jour d'août prochain
@ sept heures & demie du soir. —

Fr. Daigneau
Président

M. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L. L.
Secrétaire

Province

Province de Québec
Ville de Québec

A une session de Comité férial du
Conseil de la ville de Québec, tenue à
Québec au lieu ordinaire des séances,
Lundi le deuxième jour d'août mil
huit cent quatre vingt six, conformément
à la loi et à une résolution d'ajournement
en date du vingt neuf juillet dernier, à
laquelle session sont présents, Sur

M. Alfred
Normandin,
Ernest Faillé,
M. J.

Honneur le Maire M. Sévère
Lachapelle & M^{rs}. les Conseillers
Fr^s. Daigneau, Louis Dore & Joseph
Riel et Maire Benoit, Agée Benoit,
Octave Gauthier et formant un quorum
sous la présidence de M. le Maire.

Il est donné lecture par résolution
du Comité comme suit

Le secrétaire Trésorier donne lecture
d'un Rapport ou opinion légale de M^{rs}.
J. A. B. Dore, ex. avocat de la Cour
de la Cour de Police concernant les
émoluments ou honoraires du Sec-
rétaire lorsqu'il agissait comme juge
dans les causes devant les magistrats de

Lequel contrat
de M^{rs}. Faillé
est continué pour
une autre année
aux mêmes con-
ditions de l'an
dernier et au

Résolu que la considération
du dit Rapport ou opinion
légale soit renvoyée à la prochaine
séance du Conseil

Il est proposé par M^{rs}. le Conseiller
Agée Benoit, secondé par M^{rs}. le Conseiller
Joseph Riel, qu'il n'y a pas lieu de
demander des ~~services~~ examens pour

M. J.

Lecteur

l'éclairage & usage de la ville cette année -

Il est proposé en amendement par Mr. le Conseiller La Dore, secondé par Mr. le Conseiller Esime Faillé, que le contrat du dit Jérôme Faillé ne soit pas renouvelé, mais que des missions soient demandées -

Pour l'amendement. La Dore, ~~et Faillé~~ E. Faillé et François Daigneau.

Contre - Ad. Riel, Alfred Normandin, Moine Benoit, Agée Benoit, Octave Fauthier -

Pour la motion - Ad. Riel, Alfred Normandin, Moine Benoit, Agée Benoit & Oct. Fauthier

Contre - La Dore, E. Faillé & Fr. Daigneau -
Amendement rejeté et motion adoptée

Décidé que la question de remettre les fosses, canaux deau et égouts de la ville sous le contrôle des intérieures soit renvoyée devant le conseil à sa prochaine séance -

Il a été proposé par Mr. le Conseiller Agée Benoit, secondé par Mr. le Cons. Ad. Riel, qu'une somme de vingt cinq dollars, soit allouée à Mad. Joseph Cazalai's en règlement final de sa réclamation pour dommages causés à sa propriété par le petit ruisseau, mais que cette offre est faite dans le but d'éviter un procès d'oubli et toujours de même -

mais

~~Pour A. Piel, A. Benoit.~~

mais que cette offre est faite dans le but
d'éviter un procès dont l'issue est
douteuse -

Pour - A. Piel, Agée Benoit, Olfautner,
Alfred Normandin, Marie Benoit
Couté, V. Maille, Au Daigneau & Laroche
adapté -

Et Massance est élevée

Severin La Chapelle.
Maire & Président
Boesche
Secrétaire

N^o 2903

Rapport de Comité
Général le 29 juillet
et 2. Août 1886

ADP
Sec. Trés.

Approuvé le 6 Août 1886
à l'exception de la question
de remettre les pannes de
l'eau avec le comité
de tutelles qui est
renvoyé à plus tard
le 6 Août 1886
ADP
Sec. Trés.

P23/E2,49

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 1, RUE ST-HENRI -

St-Henri, le 5 Août - 1886.

au Dr. Séverin Lachapelle, Cor.
Maire et à Messieurs les Conseillers
Ls. Doct. Adolphe Riel, Moïse
Benoît, Octave Gauthier, Aggée Benoît
St-Henri. Q-

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par les présentes, par moi soussigné, que la session générale du Conseil de la Ville de St-Henri, tenue le 4 août 1886, a été ajournée, faute de quorum, au Vendredi (demain) le six courant @ sept heures du soir par M. M. les Conseillers Eimer Faillé, Frs. Daigneau & Alfred Normandin, conformément à la loi donnée à St-Henri, sous mon sceau, les jours, mois et au sus-mentionnés.

Votre Vc

A. Desjardins

Liéutenant - Maire.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné J. Benoit Constable special
pour la Ville St-Henri certifie dans mon
serment d'office avoir le cinquiesme jour
d'août courant entre dix heures de l'avant
midi et deux heures de l'après midi
signifié une copie du present avis
aux personnes suivantes Comme suit
Savoir a Mr Severin Lachapelle etant
Gauthier Adolphe Riel a eux même
en personne et a Mr Agge Benoit
Louis Gari et Moise Benoit en leur
une copie a une personne raisonnable
de leur domicile respectif dans la dite
Ville de St-Henri

Donné a St-Henri ce 5 août 1886

J. Benoit Constable

P23/E2,49

N^o 2904.
avis d'apurement de
cassid le 20
1886 - sec. des

P23/E2,49

N^o 2905.

P. Lemaire J. Lemaire
9 août 1886
se plaignant du
mauvais état de
fosse de la Rue St.
Jean 2

St. Henri le 9 Août. 1886.

A. Mrs. du conseil.

Je m'adresse à vous et je
me suis plaint plusieurs fois
à vos employés, de l'état de
la rue que l'eau ne s'écoule
pas, et il faudrait que la
rue soit haussée du milieu
afin d'avoir une déclivité
de la rue St. Henri à la
rue St. Antoine.

A chaque grosse orage l'eau
ne s'écoule pas et il faut
qu'elle s'écoule et qu'elle mure
là devant ma maison,
et sur mes yeux sous les
trotoirs que l'eau crève.

P23/E2,49

et que le printemps dernier
l'eau pouvait passer le trottoir
très et venu dix huit pouce
d'eau dans ma cave et si j'ai
vintencore je vais prendre
des moyens pour^{ce} qui est fait

Pierre Lemaire P. Germain.

P23/E2,49

The Dominion Live Stock Exchange
235 COMMISSIONERS STREET,
TELEGRAPH & CABLE ADDRESS:—"BICKERDIKE, MONTREAL."

R. BICKERDIKE,
General Live Stock,
SHIPPING
AND
INSURANCE AGENT.

Montreal, August 14th 1886.

To the Mayor and Aldermen of the Town of St. Henri.

Gentlemen,-I wrote some time ago, to Mr Berger notifying him that there were two of the tenements in my block, that had not the water. No attention has been paid to this, and I now appeal to the Council.

Hoping you will see that this matter is attended to, I remain,

Yours respectfully

Robert Bickerdike

P23/E2,49

N^o 2906.
M. Bickelweke
1^h août 1886
Reçu à deux
de ses locataires
Répondre 16/8/86
M. B.
See. Ins.

et sans se voir.

Je n'ai pas vu de papier...

Yours faithfully

M. Bickelweke

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886.

à MM. les Conseillers Louis Doré,
Octave Faucher et
Eugène Faillé

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Finances - du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain, le 26 - courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.
N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Promise au L'Escler }
Ville de St-Henri }

Je soussigné L'Escler
Constaté spécial
pour la ville de St-Henri
Certifie sous mon serment
d'office avoir le vingt
septième jour d'août
courant entre deux et
six heures de l'après midi
requis une copie au
présent ois d'autre part
écrit aux personnes
suivantes comme suit
donné à Mr Orlan Jauthier
à lui même en personne
et à Mr Louis Fauller et
Louis Dore à une personne
raisonnable de leur nom
respectif à la dite ville St-Henri
donné à St-Henri le 26 août 1926

L'Escler Constaté

N^o 2907.
Maire de la Ville de
St-Henri

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886

à M^{rs} les Conseillers Octave
Gauthier, J^{rs} Daigneau
Adolphe Rié -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Feu & Police du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain, le 26 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.
N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de St. Henri }

J'assuigne L. Benoit Constable
à spécifier pour la ville de
St. Henri certifié sous mon
serment d'office avis le
vingt cinq dernier jour
d'avoir couru entre deux
et six heures signifié de l'après
midi signifié une copie de
présent avis d'autre part
écrit une personne suivante
comme suit servir à
Mr Ald Rich et Orlève Jauthier
à eux même en personne
d'o Mr Jis Jaigneau a
une personne raisonnable de
leur domicile respectif de
la dite ville de St. Henri

Donné à St. Henri le 26 août
1886

L. Benoit Constable

N^o 2908
Carré de la Courbe de
Fleurbaey
1886

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886

à MM. les Conseillers Français }
Daigneau, Aggée Benoit }
et Eimer Faulle - }

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Chemins du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain, le 26 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.
N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Leduc

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Procurator de la ville de St-Huro

Je soussigné: L. Bonin
Constable special pour
la ville de St-Huro certifie
dans mon serment
d'office avoir le vingt
cinqieme jour d'octobre
ouvert entre deux et
six heures de l'apres midi
expose une copie de
procès verbal d'autre part
écrit aux personnes susdites
comme suit: L'arrêté
des Doyens L'arrêté L'arrêté
et Agge Bonin en faisant
une copie a une personne
raisonnable de leur Office
respectif dans la dite
ville de St-Huro

Donné a St-Huro le 26 oct 48

N^o 2909
Cité de Québec
St-Huro
L. Bonin

L. Bonin Constable

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886

à MM. les Conseillers }
Normandin, L. Doré }
Moïse Benoit }

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Eau & Eclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain, le 26 courant,
à 7-30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A Desjardins }
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné Le Baron Coustale
spécial pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le vingt-cinquième
jour d'août eurent entre
deux et six heures de copie
craie signifié une copie
au présent soir d'autre
part écrit aux personnes
suivantes comme suit
servi à Mr Alph Normandin
Invoix Benoit et Le Dore en
leurant une copie à une
personne raisonnable de
leur domicile respectif
Pour la dite ville St-Henri
donné St-Henri le 26 août 1876

Le Baron Coustale

N^o 1910
Bureau de la
Ville de St-Henri
le 26 août 1876

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886

à MM. les Conseillers Limer }
Faille Agge Berioit, }
et Lepied Normandin }
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Sauté — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain, le 26 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A. Lepied }
Secrétaire Trésorier.

Provinces de Québec
 Ville de St-Henri

Je soussigné L. Bonak
 Constable special pour la
 ville de St-Henri certifie
 dans mon serment
 à l'office avoir le vingt
 cinquième jour d'août
 couronné entre deux et six heures
 de la nuit midi supposé une
 copie de présent avis
 d'autre part-est aux
 personnes susnommées comme
 suit servir à Michel
 Normandin Edmé Laille
 et Agé Bonin en l'espace
 une copie à une personne
 raisonnable de leur domicile
 respectif. Sous le date de
 de St-Henri

Donné à St-Henri le 26 août 1886

L. Bonak Constable
 M-1911
 Ville de Québec

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 août 1886

à MM. les Conseillers Mairie }
Berthelot, Ad. Riël et }
François Daigneau }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Hôtel-de-Ville du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi, le 26 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Alexis J.
Secrétaire Trésorier.

Province de Quebec
Ville de St-Henri

J'ensigne R Benoit
Constable special pour
la ville de St-Henri certifie
sous mon serment
d'office avoir le vingt
cinquieme jour d'aout
courant entre deux et six
heures de l'apres midi
deposé une copie au
present air d'autre part
scit ana personnes deint
Comme suit savoir a
savoir Ald Kiel a lui meme
en personne Tho Daigman
et Inois Benoit-en basant
une copie a une personne
raisonable de leur domicile
respectif dans la dite ville
St-Henri

Donné a St-Henri le 26 Aout
1878

R Benoit Constable
M. J. 1912
am. de la ville
E. H. de la ville
M. J. 1912
am. de la ville

P23/E2,49

Montreal Carriage Leather Co.

J. ALEX. STEVENSON,
PROPRIETOR.

20 Lemoine Street,

Montreal, 30th Aug 1886

To the Corporation of the Town of St. Dennis
St. Dennis

Gentlemen

Yours of the 25th inst recd.

I was surprised to learn that my application for exemption from taxes had been rejected. You mention bonds, I merely asked for exemption.

I would be glad to have an opportunity of explaining my position to the Mayor & Councillors. As the industry I am engaged in is entirely different from the others I am referred to.

Trusting you will grant my request
I remain

Yours Respectfully

MONTREAL CARRIAGE LEATHER CO.

J. Alex. Stevenson
PROPRIETOR.

7
No 2913.

J. A. Stearns & Co
Re

Exemption de Taxes
Municipales &

30 août 1888

W. J.
Sec. Jus

P23/E2,49

P23/E2,49

N^o 2914.

Auguste David
30 août 1886

demandant la remise
de sa taxe d'affaires
se présentant le commerce
très
sec

St. Henri 30 Août, 1886

Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers

Ayant reçu ces jours-ci
un compte pour taxe d'affaires
pour Groceries. Je viens par la
présente exposer devant vous
ma requête

Messieurs

Etant obligé aujourd'hui de
quitter les affaires. Du le
malheur irréparable qui m'est
échu (la perte de mon fils)
Je prie Messieurs du Conseil
de St. Henri de bien
vouloir m'acquiescer de
la dite taxe

P23/E2,49

Esperant, Messieurs
que vous Considerez avec
bienveillance ma requête
et acquiescez à ma demande
Je m'incline
avec Esprit Messieurs
Votre

Obéissant
serviteur
Auguste David

Séance 26 août 1886
Comité Chemins

A une session de Comité des Chemins
du Conseil de la ville de St-Henri,
tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des
séances, Jeudi, le vingt sixième jour d'août
mil huit cent quatre vingt six, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents,
Messieurs les conseillers François Daigneau
Eugène Haillet et formant un quorum
sous la présidence de M. le Con-
seiller François Daigneau.

Il est ordonné & statué par
résolution du Comité viz! —

Résolu que les comptes soient
approuvés & payés, viz! Calixte
Chouinard \$19.20 pour égrants de clous
trottoirs — J. K. Wood, bois \$288.60 Trottoirs,
\$43.51. Traverses — \$4.09 pour frais & eau
d'eau —

Lettre de M. Lemaire D. Genain se plaignant
du mauvais état de la Rue, prise & de la
Rue St-Genain —

Revue & devant le conseil pour
sa considération.

Ma séance est levée

F. Daigneau

Président.

M. H. H. H.

Sec. Gen.

N^o 2915.

Rapport de Comité des
Chemins le 26 août
1886. A. D. P. —

Sec. Trés.

approuvé ce 1^{er} sep. 1886
M. P.
Sec. Trés.

P23/E2,49

Séance du 26 août 1864
Comité Feu & Police

F. Lyman \$ 6.60

A une session du Comité de Feu et Police du conseil de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des séances, Jeudi, le vingt-troisième jour d'août mil huit cent quatre-vingt six, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers Octave Gauthier & Jns. Daigneau et formant un bureau sous la présidence de M^{re} Gauthier.

Il est donné lecture par résolution du Comité, comme suit:

Résolue que les comptes suivants soient approuvés & payés, viz:
 J. Benoit \$12 pour pension des prisonniers pour un an au 1^{er} juillet dernier - Letourneau & Fils & Co \$8.30 & \$8.00 pour rétrov. O. David \$1.59 linges - M. A. B. Lavoie \$3 - pompe à vapeur
 J. A. Beauvais \$12.50 pour casquettes à police.
 E. Chanteloup \$15.00 pour nos de charrettes.
 C. Choinard \$1.41 graine - \$20.95 pour le télégraphe - R. Thériault \$11.65 et \$4.10 et \$15.75 pour Hamois - L. Robert \$37.95 pour ouvrages de papier & de l'alignement \$6.60 pour ouvrages - et renvoi devant le conseil pour ~~la session~~ sa considération le compte
 J. A. Beauvais p^{re} \$12.50 pour 5 casquettes
 Et la séance est levée

A. Chanteloup
Secrétaire

Octave Gauthier
Président

N^o 2916.
Rapport de Comte de
Fouquet, le 26
Août 1886.

Sec. Tres.
Remise à la prochaine
séance et Sep. 1886.
+ Sec. Tres.
+ approuvé toto ce
15 Sep. 1886
N^o 2916
Sec. Tres.

P23/E2,49

Séance 26 août 1886
Comité Eau & Éclairage
McVaid \$ 14.25

A une session de Comité de l'Eau & Éclairage du Conseil de la ville de St^t Henri, tenue à St^t Henri, au lieu ordinaire des séances, Jeudi, le vingt-sixième jour d'août mil huit cent quatre vingt six, conformément à la loi, à laquelle session soussignés Messieurs les Conseillers Moise Benoit Louis Dore et formant un bureau sous la présidence de M^r Louis Dore.

Il est ordonné & statué par résolution du Comité comme suit, viz:
Louis Depocas \$ 16.25 pour ouvrages -
J^r McVellau & Gnants Huile \$ 16.93,
\$ 16.50. 415.35 - ci \$ 18.78. J^r Bassidy
& Co \$ 3.60 pour chaudières de lampe - J^r
Sheaver \$ 3. pour un renouveau. Robert
Mitchell & Co \$ 27 pour 3 couplings
pour l'arrosage. F. Séjourin \$ 30.55
pour travaux réparatoires - J^r McVaid
\$ 14.25 pour réservoirs. Ch^r Berger & al
\$ 42.57 pour transport de la borne fontaine
du n^o 71 de la Rue St^t Henri au coin de la
Rue St^t Philippe et St^t Henri et \$ 5.25 transport
& pour réparatoires à la borne fontaine coin
des Rues St^t Antoine & St^t Pierre -

Résolu que les d^{ts} Berger & Beigne soient
notifiés et mis en demeure d'avoir à faire
disparaître les bords des Rods ou services
d'eau qui projetent au dessus des
trottoirs

trottoirs et qui sont dangereux et nuisibles à la circulation pour les piétons, et partant nuisibles à la circulation publique —
Et l'usage en est banni —

Louis Dorée
Président

A. Desjardins
Secrétaire

N^o 2914.
Rapport de la Société de
l'Eau et d'Éclairage,
le 26 Août 1887.

Adopté
Sec. Dorée

Approuvé le 15 Sep. 1887
Adopté
Sec. Dorée

Séance 26 août 1886.
Comité des Finances

A une session du Comité des Finances du Conseil de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des séances Jeudi, le vingt sixième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt six, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers Louis Doré Octave Gauthier Esimeu Frille et formant un quorum sous la présidence de M^r Louis Doré.

Il est ordonné & statué par résolution du Comité comme suit: -

Que le renouvellement du contrat pour le téléphone soit renvoyé devant le conseil -

Résolu que les comptes suivants soient approuvés & payés. J. H. Hoisy \$23.50 pour impressions Velines - \$23.00 - C. O. Beauchemin & Fils \$14.50 pour velines et papeteries \$14.50 \$2.90 total - \$20.⁴⁰/₁₀₀ et J. H. L. M^r Gab. Madore \$490.00 pour services professionnels comme suit \$301.00 pour la ville de St. Henri et \$189.00 pour lui devant la question des immeubles situés ci-devant ville de St. Henri -

La séance est levée -

Louis Doré

Président

A. Desjardins

Sec. Res.

N^o 2918.
Rapport de Comité des
Finances, le 26 août
1886 -

A. D. P.
Sec. Trés.

Approuvé 15 sep. 1886 à l'
exception de Téléphone.
A. M.

P23/E2,49

Séance du 26 août 1886
Comité Hôtel-de-Ville

A une session de Comité de l'Hôtel-de-Ville du Conseil de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des séances, Jeudi, le vingt-sixième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-six, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers M^{rs} Benoit & F^rs Daigneau & formant un quorum sous la présidence de M^{re} conseiller M^{rs} Benoit:

Il est ordonné & statué par résolution du Comité

Quels que les comptes suivants soient approuvés & payés, viz; Louis Maltette \$4.50 & E. Neuberger \$4.50 pour effets. Et Emmanuel Deslauriers \$25 pour les permis en prime de l'Hôtel de ville - & L. Charneau \$3.92 pour effets.

Et la séance est levée -

M^{rs} Benoit
Président

A. Desjardins
Secrétaire

N^o 2919.
Rapport de cauinté de
l'Hotel de ville
le 26 août 1888

Adm.
etc. etc.
Approuvé le 15 sep 1888
M^o B. M.

P23/E2,49

P23/E2,49

St. Henri, 15 Sept. 1886

Au Maire,
et à Messieurs les Conseillers
de la Ville de St. Henri.

Messieurs,

Il y a environ trois
ans, me suis porté adjudicataire de certains terrains
situés au coin des rues St. Antoine
& Medcalp, dans la Ville de
St. Henri.

La Corporation vendresse
devait me passer titres valables
sous dix jours de date, cepen-
dant rien n'a été fait jusqu'à
aujourd'hui, même après
avoir protesté.

Alors

P23/E2,49

Alors, comme j'ai
vendu à Mr. Houle, une
partie de ce terrain et qu'il
me faut lui donner un titre,
je vous demande de venir
chaîner ou mesurer les différents
lots que vous m'avez vendus
et me donner de plus mon con-
trat d'acquisition pourvu que
la Corporation se porte garante
des difficultés qui pourront
survenir.

Ce faisant vous épargnez
des frais de justice que je serai
obligé de prendre contre vous.

Dans l'espoir que vous
vous rendrez à ma demande
d'ici à lundi prochain, le
20 courant, je me soussis.

De vous, Messieurs

Le dévoué député
Joseph Lemire

P23/E2,49

N^o 2970.
Jos. Lemoine
15 Sep. 1886
concernant le chat
des lots n^{os} officiels
12630 1272
A. J. J.
Sec. des

P23/E2,49

MEMORANDUM

MADORE & BRUGHESI,

AVOCATS

16 Rue Saint-Vincent, Montreal.

J. A. C. MADORE, B.C.L.

CH. BRUGHESI, B.C.L.

Montréal, 17 Sept. 1886

Au Maire & aux Conseillers de
la Ville de St-Henri.

Messieurs,

Les offres de M^r Lemoine doivent être acceptées. La Corporation est tenue de faire livraison des lots qu'elle lui a vendus. — Quant au titre qu'il demande, c'est absolument ce que la Corporation lui a offert par sa réponse au projet qu'il lui a fait signifier.

— La motion suivante doit en conséquence être adoptée:

« Résolu que le Maire & le secrétaire trésorier soient auto-
« risés à livrer à M^r Jos. Lemoine, les lots qu'il a
« achetés de la Corporation à l'encan de 1883, par
« l'entremise des entrepreneurs M^{rs} Shaw & Gowdy, et à em-
« ployer pour cette livraison, les services d'un arpenteur à qui ils
« soient en outre autorisés à signer (si c'est nécessaire) au
« dit Jos. Lemoine un contrat de vente par lequel la
Corporat

P23/E2,49

« Corporation se charge de payer & de faire radier
« l'hypothèque qui les grève, et de porter garantie contre
« tout trouble, éviction etc qui pourraient en résulter.

J. A. C. Madore
avocat

N^o 2921
Opinion Legale de M^r
J. C. Madne. Avocat
En Re
achat des lots n^{os} 1263
1263 @ 1272 par J. Lemoinie
ce 17 sep. 1886
M^r
see Pres.

P23/E2,49

Ville de St. Henri.

Severin Lachapelle (Maire, et M. M. François
Daigneau, Louis Dore, Maïse Benoit, Eimer
Faille, Aggée Benoit, Adolphe Riel,
Octave Gauthier et Alfred Normandin.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le vingtième
jour du mois de Septembre, mil huit cent quatre-vingt-six
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir:

1^o. Demande de M^r Joseph Lemoine, au
sujet des lots nos. officiels 1263 @ 1272 du
Cadastre, qu'il a achetés à l'encan, à Montréal,
le 10 Avril 1883, et autorisation du Maire
et du Secrétaire-Trésorier, à consentir, au
dit Joseph Lemoine, un titre avec garantie
de ces propriétés &c

2^o. Rapport et compte des Estimateurs
sur la Confection du Rôle d'évaluation
de la ville de St. Henri, pour l'année
mil huit cent quatre-vingt-six,

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce dix-huitième
jour d^e Septembre 1886.

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,49

N^o 2912
avis lecion d'heures
du conseil pour le
20 Sept. 1885 Ville
de
demme
1885
cert. des

Province Quebec
Ville de Henri

Je soussigné, M. Lapoiré, constable special
de la ville de St-Henri certifie sans mouve-
ment d'office avoir le dix-huitieme jour
de septembre avoir signifié une copie du
présent avis claudé par M. S. D. M.
Alexie Benoit ^{et Octave Gauthier} en personne et a M. S.
La Chapelle, Moise Benoit, Esimeeaille
Francis Dagnault, Louis Dns, Adolphe Bell
Alfred et Ormandin en laissant une copie
a une personne raisonnable de leur
domicile respectif en l'année mil huit cent
quatre vingt six

Donné a St-Henri le 20 sept 1885

Le S. Lapoiré Constable

P23/E2,49

Ville St. Henri

Septembre 20 1886

Nous soussignés

Barbiers de la Ville
St. Henri demandons
à la Corporation
de vouloir bien passer
un Règlement pour
la fermeture des
Boutiques de Barbier
le Dimanche

Nous soussignés :

Jos. Bouché
Pareau Bissonnette
Piero Tessier
J. B. Goyette
~~J. J. Langlois~~
Th. Bergeron

Pour être en force

le 1^{er} Novembre

P23/E2,49

N^o 2923.
Requête de Jos. Baucher
Val (Barbiers) pour
faire fermer les boutiques
le dimanche
N^o 2
20 sep. 1886.

(9ab)

Canada
 Province de Québec
 Ville de St. Henri
 District de Montréal
 Comté d'Hochelaga

St. Henri de Montréal
 le 16 Septembre 1886.

À Son Honneur M^{re} le Maire
 & M. M. les Conseillers de la Ville St. Henri

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le
 Rôle d'Évaluation de la Ville de St. Henri pour l'année
 Mil huit cent quatre vingt six, fait par les soussignés
 suivant ordre du conseil en date du 13 Juillet dernier.

Suivant les instructions qui nous avaient
 été données, nous avons procédé à la confection du dit
 Rôle aussi rapidement que possible.

Après avoir prêté le serment requis par la
 loi, nous avons nommé M^r Jules Beauchamp, notaire
 clerc, pour nous accompagner dans la confection du
 susdit Rôle, et aussi pour préparer avec tous les soins
 possibles et requis en pareil cas le rôle en question
 d'après les notes que nous lui avons données; tâche
 très difficile mais que ce Monsieur a su accomplir
 avec fidélité et à notre entière satisfaction.

Nous avons commencé nos travaux
 le 27 du dit mois de Juillet dernier et les avons
 continués sans interruption jusqu'au 16 Septembre
 courant, date à laquelle nous avons déposé le dit
 Rôle au bureau de votre conseil.

Le mode suivi dans la confection du
 Rôle d'Évaluation de cette année a été de donner
 dans

dans l'évaluation des Immeubles une échelle
juste, équitable et proportionnée dans la valeur ac-
tuelle des propriétés de cette ville.

Pour ce qui regarde les terrains agricoles nous
les avons évalués suivant la loi, c'est-à-dire tant pour
la culture et tant pour le foin, qui a été évalué sui-
vant la valeur réelle jusqu'à la profondeur des
lots ordinaires.

Nous avons constaté un grand nombre de
changements dans la propriété, telle que mutation de
cette dernière sur une grande échelle, prouvant à
l'évidence l'augmentation de la valeur de la propriété
de notre jeune et florissante ville; car depuis l'année
dernière il y a eu beaucoup de maisons de construites
et de plus un grand nombre sont vois de construction,
et il vous sera facile de vous en convaincre en comparant
le rôle d'évaluation de cette année qui est de beaucoup
plus considérable que celui de l'an dernier.

Nous avons de plus procédé avec un soin tout
particulier à la révision du dit Rôle qui a été pré-
paré comme susdit par M. Jules Beauchamp, et à
ce que tous les noms des personnes pouvant être électeurs
soient entrés dans le dit Rôle.

Confiant d'avoir fait, noté de voir, au
meilleur de notre jugement et connaissance, nous
osons espérer que votre honorable conseil sera satisfait
de nos travaux.

Qu'il nous soit permis en terminant
de vous présenter en même temps inséré au présent
Rapport

rapport note créance pour la confection du dit rôle -

Nous demeurons

Messieurs

Avec considération

Vos serviteurs très humbles

Ferdinand Fichaud

H. Trudel

Hildolce Marsan

D. S. Compte de la confection du rôle d'évaluation
de 1886 -

dons - évaluateurs

Ferdinand Fichaud 34 jours @ \$2.00 par jour - ci \$68.00

A. G. Trudel - 34 " @ \$2.00 " " " \$68.00

Hildolce Marsan - 34 " @ \$2.00 " " " \$68.00

Jules Beauchamp - 56 " @ \$2.00 " " " \$112.00

pour confection & copie au net de ce rôle

Total \$316.00

N^o 2924.
Rapport et compte
des
Estimations & blers
Juste
Confection du Rôle
d'Evaluation pour
l'année 1886.
A. D. P.
Sec- Tres.

P23/E2,49

P23/E2,49

P. S. ROSS & SONS,

Chartered Accountants, Trustees, &c.

CHESTERFIELD CHAMBERS, 18 ST. ALEXIS ST.
ROOMS 11 & 12.

Montreal, 13 Sept. 1886

P. S. ROSS, Commissioner

FOR
MASSACHUSETTS, U.S.
PRINCE EDWARD ISLAND
NEW BRUNSWICK
NOVA SCOTIA
MANITOBA
ONTARIO and QUEBEC

To *A. Desève Jr. Esq.*
Treasurer St Henri

Dear Sir,

My son has sent me down your accounts (or instructions to pay them) against 1155. 1156. in name of P. S. Ross. —

Would you be kind enough to say if the following is correct and all that is against the lots viz

	1884	1885	1886	
1155	1 ⁸⁸	1 ⁶⁴	2 ²⁰	
1156	1 ⁸⁸	1 ⁶⁶	2 ²⁰	
	<u>3 76</u>	<u>3 32</u>	<u>4 40</u>	Total \$ 11 48

You have sent me P. S. Ross a/c for the lots 1017. 1018. 1019. since transferred by me to Colonial Building & Investment Association Wm Cooper Liquidator who is to pay the Taxes.

Also you sent a/c for 1014 which was sold on 3rd March as per your letter of 17th March/86

I own no property in St Henri I am sorry to say.

Yours truly
Philip Ross

N^o 2925
T. J. Ross, Sr
13 sep. 1886
Décret de James
Municipales &
comté de la lot
1017.1018 & 1019 -
appartenant à la
Suefr Edw May
T. J. Ross
Sec. Sec.

P23/E2,49

Canada
Province de Québec
Ville de St-Henri
District de Montréal

Aux Habitants de la Ville de St-Henri et à
tous ceux qui il appartiendra -
Avis public est par le présent donné que le Rôle
d'Evaluation pour la Ville de St-Henri, fait et préparé
par les Estimateurs nommés par le Conseil de la dite
ville et suivant ordre du dit Conseil en date du
treizième jour du mois de juillet dernier, est "Déposé"
au Bureau du Conseil de la Ville de St-Henri
pour l'information des parties intéressées - Le dit
Rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou
de leurs représentants durant trente jours à dater de ce jour.

Donné à St-Henri, en la dite ville de St-Henri, sous
mon seing et le sceau de la Corporation, ce dix-huitième jour
du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt six.

Bureau du dit Conseil
N° 3. Rue St-Henri.
Hotel de ville

A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier



Canada
Province of Québec
Town of St-Henry
District of Montreal

To the Inhabitants of the town of St-Henry
and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that the "Valuations
Roll" for the town of St-Henry, made and prepared by the
Valuators named by the Council of the said town and
according to an order from the said Council
under date of the thirteenth day of the month of
July last, is now "Deposited" in the office of the Council
of the town of St-Henry for the information of all
parties interested - The said Roll shall
remain open to the examination of all parties
interested or of their representatives during thirty
days from this date -

Given at St-Henry, in the said town of St-
Henry, under my hand and the Seal of the Corporation,
this eighteenth day of the month of September
eighteen hundred and eighty six -

Office of the Council
Coun. Hall, N° 3
St-Henry Street

A. Desjardins
Secretary-Treasurer
Province



Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la ville de St-Henri; l'un des
Honnables Jurés de la Cour Supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et
exerçant dans et pour le District de Montréal, certifié par les présentes & fais
rapport sous mon serment d'office, que le dix huitième jour de Septembre
courant, j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées d'icelui d'autre
part dans les langues française & anglaise comme suit; savoir: Une vraie
copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de
l'Eglise catholique apostolique et Romaine de la ville de St-Henri, sise et
située coin des rues St-Henri et St-Bonaventure et une autre copie dûment
certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Hôtel de
ville de la ville de St-Henri sise et située coin des rues St-Bonaventure
et St-Vierge étant les places ordinaires des affiches; Et je certifie de plus
avoir lu icelui avis public d'autre part dans les langues française &
Anglaise si haute et intelligible voix à la porte de la susdite Eglise
catholique apostolique & Romaine de la dite ville de St-Henri à l'issue
du Service Divin du matin les dimanches, le dix-neuvième jour et
le vingt-sixième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt six
étant les dimanches suivant immédiatement le jour où le présent avis
a été rendu public. En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent Rap-
port pour servir et valloir ce que de droit -

Embl \$2-00 }

St-Henri, ce 27 Septembre 1886
Jules Beauchamp
H. C. S.

No 2926.
Archives de la Ville de Montréal
Départ de l'Évaluation de
1886
le 18 de Septembre 1886
M. J. P.
Doc. Rec.

Ville de St. Henri.

Severin Lachapelle (Maire, et *M. M. Francois*
Daigneau Louis Dore, Eimer, Frille, Houe
Benoit, Aggie Benoit, Adolphe Riel,
Octave Gauthier et Alfred Normandin

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
 Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
 la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, *Vendredi*, le *vingt-quatrième*,
 jour du mois de *Septembre* mil huit cent quatre-vingt-*six*
 à *huit* heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir:

10. Reprise de la demande de *M^r Joseph*
Lemoine, au sujet des lots nos. officiels 1263 @
 1272 du Cadastre, qu'il a achetés à l'encan, à
 Montréal, le 10 avril 1883, et autorisation du
 Maire et du Secrétaire-Trésorier, à consentir
 au dit *Joseph Lemoine*, un titre avec
 garantie de ces propriétés &c

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce *vingt-troisième*
 jour de *Septembre* 1886.

A. Desève

Secrétaire-Trésorier

P23/E2,49

Province de Quebec
Villes de S. Henri

Je soussigné M^r Benoit Constant
spécial pour la ville de S. Henri
certifie sous mon serment d'office
avoir le susdite jour du
septembre courrant entre dix heures
et midi. Révisé une copie de
prout avis d'actes portés
aux personnes susdites comme
suit avoir à Mr Agie Benoit
Alf et Annandine et en même
personnes à Mr Ad. Beil et
Jugrion Le Dri Denis Laill
Mme Benoit et Mr Severin Lespé
en l'esort une copie et une
personne respectable de leur domicile
respectifs sous la date ville de S. Henri
et à Mr Alou Jauthier à lui
même une personne

Fourni à S. Henri le 23 Sep 1886

M^r Benoit Constant

N^o 2927.
Avis de Bureau Spécial
du Comil le 23 Sep
1886. J. D. P.
ce = Mes

P23/E2,49

Sr Henri
Sept 27

Mr Mayor and Counsel
of the Town of Sr Henri
Gentelman having examin-
ed the Valuation roll
i find my Property
valued to high, hoping
your honorable Councell
will examine it and
put it at Reasonable rate

I. Remain
your Truly
W. H. Winslow

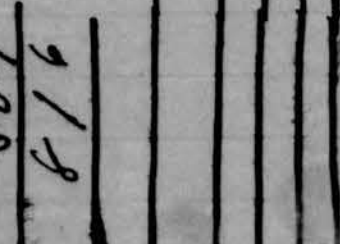
P23/E2,49

N^o 2928.
Wth Winslow. En
ce 27 Sept 1886

Rainte Luke Rôle
d'Evaluation

Rene ce 28/9/86
Wth
Secur

1320
504
816



P23/E2,49

Laflamme, Huntington, Laflamme & Richard,
Barristers, Solicitors, &c.

Hon. N. Laflamme, Q.C.
Hon. L. S. Huntington, Q.C.
L. Laflamme.
J. H. N. Richard, LL. B.

68 St. James Street,

Montreal, Sept 27th 1886

Monsieur

Messieurs de la Ville de Montréal

Monsieur le Maire

Il y a deux ans j'ai été
à votre bureau et vous représentant cela est promis
de me rendre l'état de ce qui est en ma propriété
et la sans doute oubliée.

Il y a deux semaines - j'ai vu le plaideur aller vers
votre bureau de justice, sans avoir pu me rendre de
ma visite et j'ai attendu depuis le petit état
de ce procès de.

Je vous en prie extrêmement obligé de vous en
la complaisance de faire faire un
cet état, par l'un de vos employés de votre
bureau.

Très bien reconnaissant
de votre amabilité à
me votre
Joseph P. Rolland

Bonne nuit à la poste. Merci

P23/E2,49

N^o 2929.
J. Robillard
27 Sep. 1886

Dans des au le
N^o officiel 205
acquis par la ville
d'Henri —

St-J
Sec. Gen.

P23/E2,49

Côte St. Antoine
30 Sep. 1888

Sir
Allow me to call
your attention to the
bad ~~condition~~ condition of
the plank sidewalk in
Metcalfe Avenue from the
Railroad track to the
foot of the hill leading
up to Côte St. Antoine.
Some six or seven of the
planks are broken & very
dangerous & any dark night
an accident may occur
exposing your municipality
to an action for damages.
Others swing very much &
dip into the water.

May I suggest that
if the walk was raised
some six inches, it would
prevent its being overflowed

by the water this fall.

Yours truly
Jesse Parkes

P23/E2,49

N^o 2930.
Thos J. Parker.
Cité d'automne
30 Sep. 1886
attirant l'attention
du Conseil sur le
mauvais état du
trou de la mine
Métropole.
TJP
Sec. Tes.

P23/E2,49

CHAS. A. HANSON,
SECRETARY TREASURER.

HANSON BROS.
Accountants, Auditors, &c.
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
178 ST. JAMES STREET,

Montreal,

Oct 5th 1886

1886

A. Deseve Esq
Secy Treas.
ST HENRI

Dear Sir

I have the honour to acknowledge the receipt of your communication of the 25th ulto which was laid before the Council at its Session last evening, and I am instructed to advise you that the following resolution was passed namely, "That if the Municipal Council of St Henri passes the following resolution namely, 'that the Mayor and Secretary Treasurer be authorised to deliver to Mr Joseph Lemoine the lots which he purchased at the auction sale of 1883, and to employ a surveyor, and that they be authorised to sign if necessary a Deed of sale stipulating that the Corporation of St Henri undertakes to discharge any incumbrances on the property in question and to guarantee Mr Lemoine against all troubles', this Council will and does hereby approve of such a resolution, but in doing so this Council hereby expresses its desire that the questions affecting Real estate at issue between the two Municipalities should be settled at once and without any further delay." I have also to advise you that in response to your invitation, Councillor Ward has been instructed to attend as the representative of this Council, the Meeting of your Council to morrow evening.

*Yours truly
Chas. A. Hanson
Secy. Treas.*

P23/E2,49

N^o 2931.

Le Sec. Tres. de la
Cote St Antoine
Quelle

tite des lots nos
Officiels 1263 au 7
Demande par les
Leurme et

Paru le 6 Oct 1886

M^{rs}
Sec. Tres.

V. Dubois Rad
1867, Paris.
27, RUE ST

Oct 27th 1886

...Council for borrow ...
to attend ...
...I have also ...
...at issue ...
...express ...
...approve ...
...Council will ...
...in direction ...
...of ...
...and ...
...the ...
...I was instructed ...
...the ...

1

Informations et Renseignements
sur la question de l'annexion ?
de la ville St. Pierre & J.

Population de la ville, le 1 oct 86. ^(au moins 8500) 8219.
 Nombre de services d'eau 1650
 ✓ Revenu total (814691.17 ^{Ballot & Partners}) ✓ \$31342.56
 ✓ Dépense en \$11164.09) ✓ \$31012.38
 Valeur Immobilière ✓ \$2344420.00
 " " (exempte) ^(81230 q. 500) _(calculé) 520840.00
 " nette imposable 1856550.00
 " annuelle Immobilière 144555.20
 " " Loyers ✓ 43443.00
 ✓ " Biens non imposables ✓ 166830.00
 nombre de chevaux 328-
 " " vaches 121-
 Buggies ou voitures simples à renards 44.
 Rockaway ou voitures de famille 23
 Express ——— 69
 Chariots de boulanger ——— 5
 wagons courts 5
 Charettes à ressorts 49
 " " à bois 37
 cabriolets 33
 Fourberies 44
 corbillards 2
 ✓ Nombre de lots officiels ^{Intérie de Prop} 1448
 ✓ " Locataires ✓ 1365
 ✓ " d'occupants ✓ 49
 ✓ " de Maisons, deim & constructes ✓ 865
 ✓ " lots vacants ✓ 1644
 ✓ Superficie totale de la ville 487 arpents
 moins 1173 mille de Rue à dessein, net 410 arpents

2

Informations (suite)

✓ Actif de la Ville au 31 Dec. 86 \$58943.65

✓ Passif — — — — — 49194.89

✓ — — — — — surplus — — — — — 9745.65

✓ Caut net de l'agrandie 11 Mars 1882. l'arde \$80198.31
son parachèvement

service d'eau - à peu près 1650.00

Buses fontaines 35. valeur. 4000.00

longueur des tuyaux de distribution 21000 pieds

valves & diamètres

1 de 10 pouces

1 — 8. "

5 " 6. "

19 " 4. "

✓ Par valeur ou réparations à l'agrandie au 31/12/87 \$15000.00

✓ ce qui avec le caut en 82. — — — — — 80198.31

✓ somme totale à payer \$95.198.31

✓ Taux de la taxe générale 50 centus par \$100.00

✓ — — — — — spéciale 18 — — — — — 100.00

✓ — — — — — 68 — — — — —

Taxe scolaire 33 1/3 centus par \$100.00

— — — — — spéciale 16 2/3 — — — — — 100

soit 50 cent centus \$1.18 par

\$100.00

Recettes Actif - \$
 — — — — — \$
 surplus - \$

Outre les exemptions de taxes

Mutuel Street Ry. 10 ans. du 1 Mai 87 \$450.00

Les Services — obligation ⁵⁰⁰ ^{refund} 10 ans

commutation de la Rue St-Joseph

Non Documents manqués A. B. C. D.

E. F. G. transmis le 11 Juin 1883

Telegraph 14 alarmes boules

— — — — — 7 — — — — — 2 paires

12 Miles de telegraph

P23/E2,49

Attention

15 Mars 1866
 Monsieur le Ministre
 des Travaux Publics
 et des Chemins de Fer
 Paris
 J'ai l'honneur de vous adresser
 ci-joint le rapport que vous
 m'avez demandé par votre
 lettre du 22 Mars dernier.
 J'ai également l'honneur de
 vous adresser le rapport
 que vous m'avez demandé
 par votre lettre du 22 Mars
 dernier.
 Je suis, Monsieur le Ministre,
 avec toute la haute estime
 que je vous dois,
 très respectueusement,
 votre dévoué,
 Le Ministre des Travaux
 Publics et des Chemins
 de Fer,
 G. DE LAUNAY.
 11 Mars 1866

Etat des Recettes & des Dépenses de
la ville de St. Henri pour l'année
expirant le 31 décembre 1886. en

Recettes

Balancé en caisse le 1 Janvier 1886.	\$ 200.29
Cotisations générales de 1886	\$7735.45
" Spéciales " 1886.25,	10521.70
arrangés de cotisations	1386.42
Intérets perçus sur cotisations	131.30
Amendes	167.85
Licences d'auberges \$800.00	
" Commerce	2615.00
" sur chiens	154.75
" charrettes	37.50 et 3607.25
Emprunts divers durant l'année	14691.17
autres sommes & revenus	\$636.25
Total	\$31174.28

31174.28
168.28
31342.56

- Dépenses -

Feu & Police	\$4198.00
Chemins	2864.62
Eclairage	1663.21
Bureau du Conseil	1005.80
Santé Publique	953.57
Billets Payés durant l'année	11167.09
Syndics à Baïneres	2275.00
Immeubles, intérêts	544.88
Intéret & fonds d'amortissement sur le centimes de \$11 et \$25000.	3122.6
Evaluateurs, Clercs &	326.00
Divers, trop long à énumérer	2592.27
Total	\$31012.38
Balancé en Caisse le 31 Dec. 86	\$330.90

P23/E2,49

No 2931
~~Submissions~~
Pétitionnement en
re question d'
amoyon a Montreal
6 Oct 1886
1886

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

P23/E2,49

Memorandum.

FROM

The Merchants Manufacturing Company.

MONTREAL.

Montreal, 11th October 1886

To A. Desjardins Esq. Jr.

My dear Sir

I enclose letter which I hope will be
sufficient, and if necessary I shall be
glad to have your formal appointment
for attending the Council

Yours truly
A. Desjardins

P23/E2,49

The Merchants Manufacturing Company.

Montreal, 11th October 1886

To Messieurs

The Mayor & Council

Town of St-Henri

Gentlemen

We find that the valuation of our property in St-Henri, which for the past three years has been assessed at \$20000⁰⁰ has been increased on the Roll for the coming year to \$37500⁰⁰, and we beg very respectfully that you will entertain our petition to set aside the Valuator's assessment and leave our valuation at the former amount.

We may add that there have been no additions to the property of any account, in the past year, and that the Municipal Taxes are waived for some years under our agreement with the Municipality, while the Catholic School Taxes are commuted.

We shall be happy to appear before you at the time appointed for hearing such petitions, and meantime we beg to remain Gentlemen.

Your obedient Servants

Merchants Manufacturing Co

J. G. Grea

Secy. Treasr

P23/E2,49

The Merchants Manufacturing Company.

Montreal, 11th October 1886

To Messieurs

The Mayor & Council

Town of St-Henri

Gentlemen

We find that the valuation of our property in St-Henri, which for the past three years has been assessed at \$20000⁰⁰ has been increased on the Roll for the coming year to \$37500⁰⁰, and we beg very respectfully that you will entertain our petition to set aside the Valuator's assessment and leave our valuation at the former amount.

We may add that there have been no additions to the property of any account, in the past year, and that the Municipal Taxes are waived for some years under our agreement with the Municipality, while the Catholic School Taxes are commuted.

We shall be happy to appear before you at the time appointed for hearing such petitions, and meantime we beg to remain Gentlemen.

Your obedient Servants

Merchants Manufacturing Co

J. Geo. Grea

Secy. Treasr

N^o 2932
The Merchants Manufy Coy
N. Octob 1888
de plaignant du State
d'evaluation de
1886 —

Reçu
Sec. des



P23/E2,49

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :
NO 1, RUE ST-HENRI -

St-Henri, le 19 octobre 1886

à Monsieur M^r Haie Dr Sevin La Chapelle,
et à M^{rs} les Conseillers Louis Boie,
Moire Benoit, Adolphe Riel, Octave
Gauthier, Agée Benoit et Alfred
Normandin - St-Henri.

Messieurs,

Avis Special vous est donne par les présentes
par moi, Alex. Desjardis, Jr. Sec. Tres. du Conseil de
la ville de St-Henri, que la reunion generale du dit
Conseil tenue le sixieme jour d'octobre 1886, a été
ajournee faute de quorum, au mercredi (demain)
le 20 courant @ sept heures du soir par
M^{rs} les Conseillers F^rs. Daigneau & Edimer Huille.
conformement à la loi -

Donne à St-Henri, sans mon seing,
les jours, mois et an sus-mentionnés

A. Desjardis
Secrétaire-Trésorier

P23/E2,49

Province de Quebec
ville de St. Henri

Je soussigné Le Benoit Constable
Special pour la ville de St. Henri
Certifie sans mon serment d'office
avoir entre deux et cinq heures de
l'apres midi delivree une copie du
present avis d'autre part eue
aux personnes suivantes comme suit
Savoir

Monsieur Severin La Chapelle et M^{lle}
Benoit eue meme en personne et a
M^{rs} Alf. Starnvordint et Ed. Piel eue
Benoit et Clave Lauthier Louis Bari
M^{rs} Daigneau Benier et M^{lle} en leur
une copie a une personne raisonnable
de leur domicile respectif dans la dite
ville de St. Henri

Donne a St. Henri ce 20^{es} Oct 1886

Le Benoit Constable
Special

N^o 2933
avis d'apournement
faute de présence aux
conseillers. le 19
Octobre 1866.
A. D. P.
sec. mun.

P23/E2,49

P23/E2,49

N^o 2933 A.

M^r Cooper agent de la
succession Edouard Mackay
refusant de faire disparaître
la clause "des ventes
publiques" sur le terrain
de Lemoine

25 octobre 1886

A. D. F.

see Jus.

MONTREAL
INVESTMENT & BUILDING
COMPANY.

229 St. James Street.

Montreal, Oct 25th 1886

Dear Sir,

I have consulted
the Executors M^r & M^r Mackay
(who are almost the only creditors
of the Colonial Building & Investments
Association) with reference to
canceling the clause respecting
Public Buildings, in the deed
of sale from the Association
to the Corporation of St. Henry.

I find that they are not
prepared to advise me in
the matter at present.
Of course I cannot act
without their consent.

Yours truly
A. D. F.
Sole Proprietor
St. Henry.
M^r Cooper
Liquidator

Montréal 23 Oct^{bre} 1886

à Messieurs les Conseillers Municipaux
Ville de St. Henri
P. Q.

Messieurs

Je, soussignée, propriétaire à St. Henri, désire par les présentes attirer votre attention sur les faits suivants: En 1884 et en 1885 les propriétés ci dessous mentionnées étaient évaluées comme suit:

	en 1884	1885	
Propriété de M ^r Leblanc	\$ 2850	3000	augmentation \$ 150 - soit 5 par cent
" Eric dit Deschamps	4000	4250	" 250 - soit 6 $\frac{1}{4}$ par cent
" Adeline Desève (soussignée)	2400	3000	" 600 - soit <u>25</u> par cent
" Alex: Desève Sr.	1800	1800	aucune augmentation
" Succession J. B. Lenoir	1600	1600	do

N'ayant pas eu connaissance de cette augmentation pour pouvoir protester à temps, j'ai dû payer mes cotisations sur le taux de \$3000, mais comme le Rôle d'évaluation de cette année maintient l'évaluation de 1885, et qu'aucune augmentation ou amélioration matérielle n'a été faite à ma propriété depuis que je l'ai, je prie votre Conseil de vouloir bien, purement et simplement, m'accorder le même traitement que celui accordé à mes voisins, et de faire réduire la susdite évaluation de \$3000, comme étant exorbitante

P23/E2,49

exorbitante et manifestement injuste,
comparée surtout à celles des propriétés
avoisinentes, ainsi qu'à beaucoup d'autres
dans votre Municipalité.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre etc etc -

Adeline Desire

dame Ade Bostainq.

N^o 2934.

Dame Séline Desjardins

23 Octobre 1888

se plaignant de

Note d'Evaluation

A. Desjardins

Sec. Trés.

P23/E2,49

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886

à MM. les Conseillers

Alfred Normandin, Moïse
Benoit et Louis Doré -

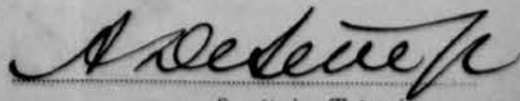
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Eau & l'Eclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi, le 29 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,



Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de S. Henri }

Je soussigné Le Benoit
Constable Special
pour la Ville de S. Henri
certifie sans mon
serment d'office avoir
le vingt huitième jour
d'octobre courant entre
deux et trois heures de
l'après midi signifié
une copie du présent
avis d'autre part
écrites aux personnes
susrites comme
peut savoir a
Mr Alf Stormardin
Lucien Jari et Moise Benoit
en leurant une copie
a une personne
raisonable de leur
domicile respectif
dans la dite ville S. Henri

Donné a S. Henri ce 29 oct 88

L. Benoit Constable

No 2935
Municipalium de S. Henri
Eau de S. Henri
29. Oct 1888
1888
200. 200

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886.

à MM. les Conseillers

François Daigneau, Esime
Maille et Aggée Benoit -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des chemins ——— du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi —, le 29 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A. Levesque

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de St. Henri }

Je soussigné ^{le} Benoit Constant
spécial pour la ville de
St. Henri certifie par mon
serment d'office sous le
scel huitaine jour
d'octobre courent ce qu'il y a
une copie de puant
avis d'autre part écrite
aux personnes susdites
comme suit
avoir a M. Esmer Faillu
M. Sargneau et Agée
Benint en lesont une
copie a une personne
raisonnable de leur domicile
respectif dans la dite
ville de St. Henri

Donné a St. Louis le 29 oct 1886

Benoit Constant

Benoit Constant
29. oct. 1886
Comité des Honoraires de
St. Henri
N° 2926.

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886

à MM. les Conseillers —
Louis Doré, Octave Gauthier,
et Esimer Taille —

St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Finances — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi, le 29 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Québec
ville de St. Henri

Je soussigné, Le Bonnet Constable
Special pour la ville de St. Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le sept huitième
jour d'octobre commencé entre
deux et trois heures de l'après
midi signifié une copie
du présent avis à autre part
écrit aux personnes suivantes
comme suit savoir à
Mr. Octave Gauthier lui
même en personne et à
Mr. Louis Jari et Escriver
Hailu en laissant une
copie à une personne
raisonnable de leur domicile
respectif dans la dite ville
St. Henri

Donné à St. Henri le 29 oct 1886

Le Bonnet Constable

102937
Commission de
Caution Financière
29 Oct. 1886
1886
M. Jari

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886.

à M^{rs}. les Conseillers

Esimer Traille, Aggée Benoit
et Alfred Normandin -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Santé — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi — le 29 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Quebec
ville de St. Henri

et
d'autre part
certains
personnes
suscrites
à Mr. Hely-
Normandin
Sami Faillu
d'affaire Benoit
L. B.

Je soussigné ^{L. Benoit}
Comptable Special pour
la ville de St. Henri
Certifie sous mon
serment d'office avoir
le vingt huitieme jour
d'octobre l'aurant entre
deux et trois heures de
l'apres midi depose
une copie du present
avis au porteur a
une personne raisonnable
de leur domicile respectif
dans la dite ville de
St. Henri

Donne a St. Henri le 29 oct
1886

L. Benoit Comptable

N^o 2908
Civ. de St. Henri de
Civ. de St. Henri de
29 oct. 1886
Hely
rec. des

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886.

à M^{rs}. les Conseillers

Octave Gauthier, Adolphe Riël
et François Daigneau

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Feu & Police — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi —, le 29 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

A

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de Québec }

Je soussigné L. Benoit
Constable Special pour la
ville de Québec certifie sous
mon serment d'officier avoir
le vingt huitième jour d'octobre
examiné entre dix et trois
heures de l'après midi
signifié une copie du present
avis d'autre porteurs aux
personnes susrites comme
suit savoir a Mr Louis Daigneau
et Ala Red en leurant une
copie a une personne
raisonnable de leur domicile
respectif dans la dite ville
de Québec et a Mr Orléans Jauthier
en portant a lui même

Donné a Québec le 28 Oct 1886

L. Benoit Constable

1886
24 Oct 1886
L. Benoit
Constable
No 2939

P23/E2,49

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 28 Octobre 1886

à MM. les Conseillers

Moise Benoit, Adolphe Riell
et François Daigneau

St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Hotel-de-Ville du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi, le 29 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A. Desève
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,49

Province de Quebec }
ville de St. Henri }

Je soussigné M. Benoit Constant
spécialement pour la ville de St. Henri
certifie sous mon sceau
d'office avoir le buste hautement
par d'octobre couronné entre deux
et trois heures de l'après midi
reçu une copie au présent
ainsi d'autre par écrit au
pouvoir de M. Benoit Constant
M. Joseph Paul de St. Denis
en l'absence d'une copie à
personne de leur nom respecté
dans la dite ville de St. Henri

Fait à St. Henri le 29 oct 1886
M. Benoit Constant

N^o 2940
Carré de l'ancien St.
Sainte Hotel de ville
29 oct 1886
M. Benoit
M. Benoit

La Ville de St. Henri,

J. A. C. Madore,

Doit.

1883	Mai	8	Démanches au bureau du Secrétaire Frédéric, examen de la plainte dans la cause de vente de boissons contre Dandusand, opinion ver- bale sur sa légalité	"	5	-
"	"	9	Examen du règlement imposant une licensé aux boulangers, - opinion écrite sur sa légalité - Cause contre Prevost, boulanger	"	10	-
"	"	19	Sur demande spéciale, assistant au Conseil & opinion donnée sur la question de savoir si le Conseil pouvait refuser accès aux livres aux contribuables généralement & à M ^r Camy & autres en particulier	"	10	-
1884	Avril	17	Opinion par écrit sur le droit que le Conseil prétendait exercer de prohiber le jeu de balles le Dimanche	"	10	-
"	Nov.	6	Sur requête spéciale, assistant au Conseil en Comité général, pour prendre communication de la cause de Dame Aveline Desève vs la Ville de St. Henri & opinion sur cette cause	"	5	-
"	"	29	Recherches au Greffe de la Cour de Circuit, pour trouver le jugement <u>in re</u> Turcot vs Holland, homologuant procès-verbal du Comité d'eau	"	10	-
"	"	11	Assistant au Conseil et consultation pour savoir si la Ville de St. Henri peut appeler en garantie les personnes qu'elle prétend res- ponsables des débordements de Cours d'eau	"	10	-
1885	Mars	18	Pas & démanches à l'hôtel de Ville de St. Henri, surant les heures de bureau, pour la question M ^r Cord - Examen de quarante documents consistant en lettres, procès-verbaux des Con- seils de différentes Corporations Municipales, à reporter.	"	60	-

			Report \$.	
			60	<u>00</u>
		3 requêtes à la législature de Québec, comptes détaillés n ^{os} 4 ^{es} - résumé de ces quarante documents	"	15 -
1885	26	Etude de la question M ^{re} Cow, de celle de la responsabilité de la Ville de St. Henri dans cette affaire - après un examen des différents résumés des documents ci-dessus - Opinion par écrit que la Ville n'est pas responsable.	"	25 -
"	"	Prendre communication de la requête de certains citoyens de la Ville de St. Henri, demandant que des mesures fussent prises pour faire cesser la nuisance publique causée par la cheminée de la Manufacture de couture - Opinion écrite à ce sujet	"	10 -
"	20 Mai	Consultation sur la cause de D ^r Cazalais et la Ville de St. Henri	"	5 -
"	"	22 Préparation d'un règlement pour pesée publique	"	15 -
"	"	Opinion sur la manière de poursuivre l'Abattoir de St. Henri qui elle est une nuisance publique, examen du règlement existant à cet effet	"	10 -
-	-	Comparution C. J. No. sur Certiorari demandé par Côté (dans une cause pour taxe d'eau) Côté a retiré sa requête	"	6 -
"	Juillet 31	Préparation & résolution (une rédaction), autorisant un acte de commutation avec les Syndics des chemins à barrières de Montréal, pour le chemin qui traverse les Villes de St. Henri & de St. Cunigonde & avait une subrogation contre la Ville de St. Cunigonde, en faveur de la Ville de St. Henri pour faire payer à St. Cunigonde sa quote-part pour la partie du chemin qui traverse cette dernière Ville	"	10 -
			à reporter \$.	<u>156</u> <u>00</u>

		Report	\$	156	::
1885	Août 17	Préparation & rédaction d'une résolution autorisant le Maire à prendre des procédés légaux pour la vente des boissons sans licence - vente le Dimanche, ou non fermeture des bars aux heures prohibées,	"	5	-
"	Sept. 14	Retenu <u>in re</u> Normandin & la Ville de St. Henri (pour congelation de l'eau) vu l'importance de la cause, l'ouvrage, les recherches & examen de papiers nécessaires, et le fait qu'une défense sans une cause de ce montant ne donne qu'un honoraire d'une piastre & cinquante	"	10	-
"	Oct. 16	Consultation sur moyens à prendre pour forcer la Comp. des charb urbains à continuer le service des charb à St. Henri, ou à annuler le contrat existant avec elle, entrevue à ce sujet à l'hôtel de Ville avec le Maire & le Secrétaire. Historier	"	5	-
"	" 20	Préparation & rédaction d'une résolution autorisant un projet à la Comp. des charb urbains, pour la mettre en demeure de continuer le service ou d'annuler le contrat.	"	10	-
"	Nov. 17	Opinion écrite sur la responsabilité de la Ville de St. Henri en matière d'expropriation - Moyens à prendre pour exproprier des terrains pour une rue nouvelle, sans que la Ville ait à payer l'indemnité	"	10	-
"	"	Opinion écrite sur la responsabilité de la Ville de St. Henri, vis à vis les Syndics des chemins à barrières, en vertu du contrat alors existant avec eux	"	10	-
"	"	Préparation & rédaction d'une résolution autorisant une mise en demeure aux Syndics des chemins, que la convention portée au dit Contrat cessera d'être en force pour l'avenir, vu la cessation du service des charb urbains	"	10	-
			<u>à reporter</u>	<u>\$</u>	<u>216</u> -

1886 Mars

Préparation & rédaction d'une résolution autorisant un acte de compromis entre la Ville de St. Henri, la Ville de St. Cuneigonde, la Co. des charnières & les Syndics des chemins à barrières; - examen des différentes résolutions adoptées à ce sujet par les différentes corporations; rédaction de la résolution de manière à renfermer toutes les conditions mises par chacune des corporations.

25 -

" Avril 7 & 8

Cas à Semarches chez les Notaires Papineau & Main & chez M^r. Lusher; - examen des deux projets d'actes faits à ce sujet & approbation de ces projets

10 -

" " 10

avis par écrit au Maire & au Secrétaire-Historien, qu'il faut une nouvelle résolution pour les autoriser à signer les deux actes; - préparation de la résolution à cet effet

5 -

Opinion sur la responsabilité de la Ville de St. Henri, vis-à-vis Johnson, à raison d'une vente illégale de propriétés; - examen de tous les documents concernant cette affaire et de tout le dossier de la cause qui a été jugé, qu'en Appel

20 -

Comparution sur la poursuite de Johnson vs la Ville de St. Henri & règlement définitif de cette affaire - préparation de la résolution à cet effet

20 -

Différentes entretiens & opinions verbales avec le Maire, sur la responsabilité de la Ville de St. Henri, pour les dommages causés par le débordement du ruisseau du Quartier St. Henri,

5 -

Total \$ 301 -

La Ville de St. Henri

J. A. G. Madore,

Doit.

		In re. Question des immeubles.	
1883	Mai 22	Bas & semarches chez Me ^{rs} Papineau & Durand, Notaires, - entrevue avec le Not ^e Durand pour avoir les explications concernant l'acte d'accord des trois Corporations, de la Ville de St. Henri, de St. Cune ^e gouls & de la Cote St. Antoine	5 -
"	" 26	Entrevue avec M ^r A. Desève, Secrétaire - trésorier de la Ville de St. Henri - instructions & détails reçus de lui - réception des documents, lettres &c. concernant la question des immeubles	5 -
"	Juin 4	Bas & semarches chez Me ^{rs} Shaw & Gowdey, pour s'éclaircir quelles avaient été les conditions de la vente à l'encan des immeubles en question	5 -
"	" 7	Bas, semarches & recherches au Greffe de la Cour Supérieure pour trouver leurs Actes d'acquisition, par la Ville de St. Henri, des lots en question & en obtenit copies (Rainville Not ^e)	7 -
"	Août	Nouvelles semarches chez M ^{rs} Shaw et Gowdey pour obtenit copie du cahier de charges et des conditions de la vente	4 -
"	Sept. 5	Examen de tous les titres, papiers et documents, concernant la question des immeubles, examen des différentes questions légales qu'elle renferme - préparation & rédaction du rapport demandé par le Conseil, sur les moyens à prendre pour régler définitivement cette question	75 -
		Assistance à l'Assemblée du Conseil pour soumettre à reporter \$	101 00

			Report \$ 101,00
		et expliquer ce rapport, après avis régulièrement " ment donné	"
1883	Sept.	13 Nouvelle assistance sans le même but & sur demande spéciale du Conseil - Soumission du rapport & explications nécessaires données	5 - 10 -
"	Oct.	3 Assistance, sur demande spéciale à l'as- " semblée des trois Conseils des Corporations inté- " ressiées	10 -
"	"	19 Nouvelle assistance à une assemblée des trois Conseils, concernant la même question des immeubles - Discussion des questions et objections, faites par les intéressés, & différentes opinions données sur ces questions	10 -
"	"	23 Autre assistance à l'assemblée des trois Conseils sans le même but, une résolution est préparée & adoptée par l'assemblée, pour l'être ensuite par le Conseil de chaque Corporation intéressée	10 -
"	"	26 Comparution pour retarder la cause des Dames religieuses de l'hôtel-Dieu vs, la Ville de St. Henri	8 -
Décembre	-	21 Préparation & rédaction de la résolution pour faire autoriser le Maire & le Secrétaire - Historien de St. Henri, à signer les actes de recon- naissance et de quittance & de charge, en faveur des Dames religieuses de l'hôtel-Dieu & faire dégrever l'autant les immeubles qui avaient été vendus - examen & approbation de ces actes.	15 -
		Prendre communication de deux projets l'un par M. Usereau et l'autre par M. Lemoine, contre la Ville de St. Henri, à propos de la question des immeubles.	5 -
		Opinion sur la réponse à faire à ces projets, - examen des deux projets de réponse chez A. E. A. Bissonnette, Notaire	5 -
			à reporter \$ 179 00

1884 Mars 13

Report \$ 179⁰⁰

Assistance sur Demande spéciale,
à l'assemblée du Conseil, concernant la
réclamation de la "Colonial Building
et investment Association" préparation
et rédaction de la résolution pour autoriser
le paiement de la dite réclamation

10⁰⁰

Somme totale \$ 189⁰⁰

Montant dû sur la question
des immeubles \$ 189⁰⁰ } appie 15 Sep. 86
folios 84 + }
206

Montant dû par la ville St-Henri
seule, pour tous autres services profes-
sionnels, en sus des actions indifférentes 301⁰⁰ } appie 15 Sep. 86
folios 96 + }
206-

En Dec/85 Recus acc - \$ 490:00
75:00
Bal. due \$ 415:00
payé a/c le 27/7/86 approuvé le 26/7/86 } 200:00
Bal. due \$ 215:00

Dans ce compte n'est compris aucun des mé-
moires de frais pour les causes actuellement
pendantes.

N^o 2941
J. A. C. Madore
aveat. au compte
pour services fournis
contre
Labille P. Heun
†
Quintin Reglement
des Sunneables
A 29
No 29

P23/E2,49

P23/E2,49

MEMORANDUM

MADORE & BRUCHESI,

AVOCATS

16 Rue Saint-Vincent, Montreal.

J. A. C. MADORE, B.C.L.

CHE. BRUCHESI, B.C.L.

Montréal, 12 juillet 1886
A Monsieur A. Desève

Monsieur

Si, comme vous me l'avez proposé
vous pouvez me faire parvenir un acompte d'un
couple de cents dollars, pour mes vacances, cela
me fera plaisir - Je croyais pouvoir m'en passer;
mais je crains que celui sur lequel je comptais, ne me
soit pas, avant le mois de septembre -

Votre tout dévoué
J. A. C. Madore

P23/E2,49

MEMORANDUM

MADORE & BRUCHESI,

AVOCATS

16 Rue Saint-Vincent, Montreal.

J. A. C. MADORE, B.C.L.
CHS. BRUCHESI, B.C.L.

Montréal, 31 Mai 1886

Au Maire & aux Conseillers de la Ville de

P. Henri,

Messieurs,
Ci-inclus, vous trouverez le compte des honoraires qui me sont dus par la Ville de P. Henri, à venir au 1^{er} Mai courant. Des gens mal intentionnés ont insinué que je laissais vieillir mon compte afin de pouvoir l'arrondir plus tard, à mon gré. Ce langage se notait chez ~~les~~ auteurs bien peu de discernement & de courtoisie dans les affaires, car il eut été pour moi bien plus facile de produire chaque année un compte de \$ 150 - à \$ 200 - & de m'en faire payer, que d'attendre trois ans pour faire passer d'un coup un compte de \$ 500 -.

Au reste, tout le Conseil m'est témoin que c'est la première fois qu'on m'a demandé mon compte & qu'au mois de Décembre l'an dernier, j'ai offert de le produire si on le voulait; mais il y a des gens qui, parce que je ne courais pas à mon chevet pour me faire payer après chaque vacation, parce que je ne me suis pas conduit vis-à-vis la Corporation comme un affame, ont cru devoir me prêter les motifs qui les auraient fait agir à ma place. Si j'en parle en ce moment, ce n'est pas que leur opinion puisse m'atteindre - Non; mais voyez vous, la base de n'importe quelle riposte, quelque méprisable qu'elle soit, laisse toujours sa trace.

Dans tous les cas, le Conseil, en examinant mon compte, constatera que mes charges sont très-raisonnables. J'attire son attention sur le fait qu'aucune consultation verbale, aucune avis ou opinion, autre que les opinions écrites que j'ai eu occasion de donner, soit au Maire soit aux Conseillers, soit à aucun des employés de la Corporation, rien

de

P23/E2,49

De tout cela n'est entré dans mon compte. Je n'ai chargé que
ce qui m'a demandé réellement de l'ouvrage, de l'application,
et mes charges sont en raison du temps que j'ai consacré, de l'importan-
tance de l'affaire et de l'étendue de la responsabilité assumée.

Je demeure Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. A. C. Madore

112.84
119.9'

P23/E2,49

MEMORANDUM

MADORE & BRUCHESI,

AVOCATS

16 Rue Saint-Vincent, Montreal.

J. A. C. MADORE, B.C.L.

CHS. BRUCHESI, B.C.L.

Montréal, 18 Octobre 1886

A M^r A. Desire jr

Monsieur

La société Madore Bruchesi vient de se dissoudre, & je viens d'entrer en société avec M^r Hon. R. Laflamme & son frère — Ces nouveaux arrangements m'obligent à régler sans délai avec Bruchesi pour toutes les affaires passées — En conséquence vous m'obligeriez beaucoup en préparant un chèque pour la balance de mon compte qui bien que fait en mon nom personnel, appartient pour un tiers à Bruchesi, en que je lui donnais un tiers des revenus de la société.

Votre obéissant serviteur
J. A. C. Madore

P23/E2,49

N^o 2942.
Jab Madore
aveat le
18 Oct 1886

Re paiement de
son compte
R^g
des

Comité des Finances

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Une session de Comité des Finances
du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à
St-Henri, au lieu ordinaire des séances,
Vendredi, le vingt-neuvième jour du mois
d'octobre mil huit cent quatre-vingt-sept,
conformément à la loi, à laquelle session
sont présents, M. M. les Conseillers
L. Dori, Louis Faillé & Octave Gauthier
et formant un quorum sous la
présidence de M. le conseiller Louis
Dori —

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité comme suit:
De payer les comptes ci-après, La Presse
\$15 et le Post \$10.32 pour annonces et défaut
du rôle d'évaluation. Jules Beauchamp
\$6.8 pour services professionnels depuis
1 mai 86 au 26 septembre dernier \$40.50
Joseph Fortin \$18.15 pour papeterie
& impressions L. Heuberga \$6.00 pour
Et la séance est levée —

Louis Dori

Président

Albert
Secrétaire

N^o 2943
Rapport du Comite des
Finances, le 29
Octobre 1886

N^o 29
see. Pres
Adopte cell Nov. 1886
N^o 29
see. Pres.

P23/E2,49

P23/E2,49

Camité de l'eau &
Éclairage — } Province de Québec }
 } Ville de St. Henri }

A une session de Camité de l'eau &
Éclairage du Conseil de la ville de St. Henri,
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des séances
Vendredi le vingt-neuvième jour d'Octobre mil
huit cent quatre-vingt-sein conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
Messieurs les Conseillers, Alfred
Normandin, Moïse Benoit Louis Doré, et
formant Quorum sans la présidence de
le Conseiller

Il est ordonné & statué par résolution
du Conseil comme suit, que les
Comptes ci-après soient approuvés
& payés. John McDougall \$45.00
pour une borne fontaine de relai - John
McBillan \$15.75 pour 2 quarts d'huile
à charbon. H. Cassidy \$6.42 \$4.20
total \$11.62 pour éclairage & C. Chénard
\$1.90 pour 1 boîte de vitres —

La séance est levée.

Alfred Normandin
Président

Moïse Benoit
Secrétaire

N^o 2944.

Rapport de Comptes
de l'Eau et d'Éclairage
le 29 Oct 1886

RF
Sec. Gies

Adopté en Nov. 1886
RF
Sec. Gies.

P23/E2,49

Camité del'Hotel
de ville

Province de Québec }
Ville de St. Henri. }

A une session du Comité del'Hotel
de ville du Conseil de la ville de St. Henri
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des
séances, Vendredi le vingt-neuvième
jour du mois de Octobre mil huit
cent quatre vingt six, conformément
à la loi, à laquelle session sont
présents, M. M. les Conseillers F. S.
Daigneau & Moise Benoit — &
formant un quorum, sous la
présidence de M. le conseiller
Moise Benoit —

A été ordonné & statué par
résolution du Comité comme suit:
O. Beaudouin \$8.55 pour ouvrages, A. Cuthbert
\$4. pour 1 doz. de balais — A. Turkel \$8.
pour réparations à la porte del'Hotel de
ville, tableau pour affiches &c.
Chamard \$6.50 pour divers effets...
Et la séance est levée.

Moise Benoit
Président
A. Cuthbert
Secrétaire

N^o 2945.
Rapport de Comptes
del'Hotel-de-Ville
le 29 oct. 1886

N^o 2945
Sec. Tres
Adopte le 11 nov. 86
N^o 2945
Sec. Tres

P23/E2,49

Comité de Feu }
 + Police - } Province de Québec }
 Ville de St. Henri. }

A une session de Comité de Feu
 + Police du Conseil de la Ville d'Henri, tenue à
 St. Henri, au lieu ordinaire des séances, le vendredi
 le vingt-neuvième jour du mois d'Octobre
 mil huit cent quatre-vingt-sein,
 conformément à la loi, à laquelle
 se sont présentés MM. les Conseillers J. B.
 Daigneau + Octave Gauthier
 et formant un quorum, sous la présidence
 de M. le conseiller Octave Gauthier

Il est ordonné + statué par résolution
 du Comité comme suit: - que
 les comptes suivants soient approuvés
 et payés G. Chanteloup \$2.80, Télégraphe
 Chapais \$1.00 pour bandage de roues + C.
 Chouinard \$1.30 pour 2 chambrées

La séance est levée

Octave Gauthier

Président

A. Desjardins

Secrétaire

N^o 2946.

Rapport de la nuit
Fait à Police le
29 oct. 1888

N^o
Sec. Des.

Adapté en nov. 1888

N^o
Sec. Des.

P23/E2,49

1770

Comité des
Chemins }

Province de Québec }
Ville de St. Jean. }

A une session de comité des
Chemins du Conseil de la ville de St. Jean,
tenue à St. Jean, au lieu ordinaire des
séances, le vendredi, le vingt-neuvième jour
du mois de octobre mil huit cent quatre
vingt-sein, conformément à la loi, à laquelle
session sont présents, M. M. les Conseillers
Fr. Daigneau, Émile Thibault & Aggée Bevoit
et formant un quorum, sous la
présidence de M. le conseiller Fr. Daigneau

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité comme suit: — que
les comptes de M. J. Ward \$36.15
pour bois. chemins & Trottoirs et C.
Chouinard 1 quarte de clous \$2.40
pour les Trottoirs —

Et la séance est levée

Fr. Daigneau
Président

A. Desjardins
Sec. Tr.

N^o 2944.
Rapport de cauinté des
Chemins, 29 Oct. 86
A. D. P.
Sec. Jus

adapté en Nov. 1886
A. D. P.
Sec. Jus

P23/E2,49

Comité de } Province de Québec.
Santé - } Ville de St-Henri.

A une session de Comité de Santé
du Conseil de la Ville de St-Henri, tenue à
St-Henri, au lieu ordinaire des séances,
vendredi, le vingt-neuvième jour d'octobre
mil huit cent quarante-huit, conformé-
ment à la loi, à laquelle session
sont présents M. M. les Conseillers, M. M.
Benoit, Esime Faillé & Alfred Normandin et
formant un quorum, sous la
présidence de M. le Conseiller
Esime Faillé —

Il est ordonné & statué par
résolution du Conseil, comme suit:
de payer les comptes ci-après:
J. B. Plou, \$3.50. \$3.50. \$5.00 & \$3.00
total \$15.00 pour entretiens d'enfants
pauvres.

Résolu que le compte de M. H. Chapman
pour 80 pointes de vaccine & relevant \$2.40
\$4. soit approuvé & payé.

Et l'assesse est leue

Esime Faillé

Président.

A. Desjardins
Secrétaire

N^o 2948
Rapport de caimti de
Sauti, le 29 Oct. 1864

N^o 29

Sec. Jus.

adapté en Nov. 1886

N^o 29

Sec. Jus.

P23/E2,49

St. Henri 30 oct 1886

Au Sec^{re} Gen^{ral} de la Ville St. Henri

Monsieur

ayant permis l'usage de la
Salle de l'Hotel de ville pour le
drame "Le Riel" pour les 2 et 3 Nov
Courant au lieu des 2 et 4 du même
mois comme il avait été d'abord
convenu, il n'y aura pas de session
générale mercredi, le 3, conséquemment
vous êtes requis, de voir à l'assurance
de l'édifice pour les dit 2 et 3 Nov-
mbrs déclarons que nous passerons
telle résolution jugée nécessaire pour
ratifier les présentes.

— Et nous avons signé —

Octave Gauthier
H. Desjardins.

Louis Doré

Adolphe Riel

Alfred Harmonini

Ernest Seilly

N^o 2949.

Reçu par Octave Jutras
Sal (50000) au
tourant l'usage de la salle
de l'Hotel de ville
Re Dame La Riv
pour les 24 Nov 86

N^o 29
Sec. Jutras

Reçu le 3 Nov. 1886 }
vers les 10 ans. }

P23/E2,49

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 3 RUE ST-HENRI -

St-Henri, le 4 novembre 1886

Messieurs

Dr. Séverin Lachapelle, Maire,
Esimer Faillé, François Daigneau,
Moïse Benoit, Conseillers; Dr. Jos.
Lenoir, Dr. Joseph Lauetot et
C. H. Letourneau.

Tous membres du Comité delannocien
St-Henri - Q.

Messieurs,

Je suis chargé par Son
Honneur le Maire de vous convoquer
en session, à mon bureau, pour le Lundi,
8 novembre courant à huit heures de
soir -

J'ai l'honneur d'être
Messieurs;
Votre obéissant serviteur.

A. Desève

Secrétaire-Trésorier

P23/E2,49

Procès de Québec }
Ville de S. Henri }

Je soussigné Léves Laparic Constable
spécial pour la ville de S. Henri
certifie dans mon serment
d'office avoir le

N^o 2950
avis aux habitants de
cité de S. Henri
le 4 nov. 1888
Laparc
rec. l'co

jour de Novembre courant
entre cinq et sept heures
de la nuit midi. A signifié une
copie du présent avis
aux personnes suivantes
comme suit savoir
à M^r de Severin Rochepelle
M^r Michel Benoit a un oncle
en personne et à M^r
Léves H. Etourneau Esprit Failla
Fils Sagnieu de Joo Constat
de S. Henri en l'esprit une
copie à une personne résidente
de leur domicile respectif
dans la dite ville de S. Henri

Fait à S. Henri le 6 nov
1888

Léves Laparic Constable

P23/E2,49

CABLE ADDRESS "GREENSHIELD"



O. 7.

17, 19, & 21, Victoria Sq.
AND 730, 732, 734, & 736, Craig St.

Montreal, Nov. 10, 1886. 18

A. Deseve Esq.,

Sec. Treas., Town of St. Henry,

Dear Sir:-

Re. Clelland Property.

We have your favor of 6th inst., and note contents.

Will you please send us copy of the tax account for this year, both
School and Municipal, on above property, and oblige.

We are, Dear Sir,

Yours truly,

S. Greenshields, Son & Co.,

Per. 

P23/E2,49

151.

E. Deschamps, 201 & Co.

ADRESSE

151.

ADRESSE

2957

ADRESSE

ADRESSE

ADRESSE

ADRESSE

NOV. 10, 1930.

O.S.

P23/E2,49

07.
S. GREENSHIELDS SON & CO
Dry Goods.
WHOLESALE.

CABLE ADDRESS "GRENSHIELD"

u Clelland property 17, 19, & 21, Victoria Sq.
AND 730, 732, 734, & 736, Craig St.

Montreal, 5th Nov 1886

The Treasurer,
Loan of St. Anne
Cohy

Sir

Kindly let us know if Mr.
Clelland has paid the taxes on house
occupied by him this year

Very dear Sir

Yours very truly
S. Greenshields Son & Co
PS

N^o 2951

J. Freuchet & Co
Sto Nov. 1886 -

Re
paument de leurs
taxes par l'ellant

P23/E2,49

P23/E2,49

DUNLOP, LYMAN & MACPHERSON,
Advocates, Barristers, Solicitors, &c.,
BRITISH EMPIRE BUILDING,
1724 NOTRE DAME STREET.
Commissioners of Ontario, Nova Scotia, New Brunswick
and Manitoba.

Montreal, 9th Nov 1886

A. Desève Esq. Jr. Sec. Tres.
Town St. Henri

Dear Sir.

The corporation of Cote St. Antoine have referred to me a Resolution of your Town to the effect that legal proceedings should be commenced to annul the sale of certain lots made by Shaw & Gowdery Auctioneers to Joseph Lemoine the 10th Apl 1883.

Before advising the Council to ratify this Resolution would you kindly explain the reasons why such sale should be set aside.

I have been absent in New York for the past ten days and have nothing before me except the Resolution.

Could you inform me the procedure to be adopted in the following case, as I think your town is subject to the provisions of the "Town Corp. General Clauses Act 40 Vict Chap 29" Secs 386 to 394? This is made applicable to our Village by a Special Act.

Under Sec 390, where a proprietor has failed to appoint an Arbitrator, can we make application to a Judge of the Superior Court to appoint one to act on his part?

If this point has ever come up during your term of office, I would be obliged if you could give me a sketch of the procedure. I will always be willing to reciprocate.

Yrs truly,
John Dunlop

N^o 2952
Johu Duvalop Esq
leg. non. 1856
Rep
sec. Des

P23/E2,49

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 10 Novembre 1886.

@ M. M. les Conseillers

François Daigneau, Eimer Faillle,
Moise Benoit, Adolphe Riël, Aggée Benoit,
Octave Gauthier et Alfred Normandin -
St-Henri. Q.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par
moi, A. Desjardins, Sec. - Ges. du Conseil de
la Ville de St-Henri, que la session générale
du dit Conseil, tenue le 3 Novembre 1886,
a été ajournée, faute de quorum, au Jeudi,
le ouge courant, à sept heures du soir, par
M^r le Maire et le Conseiller Ls. Doré, conformément
à la loi -

Donné à St-Henri, sous mon seing, les
jour, mois et an susmentionnés -

A. Desjardins

Secrétaire - Trésorier

P23/E2,49

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné ^{le} Benoit Constable
spécial pour la ville de St-Henri
certifie dans mon serment
d'office avoir le dixième jour
de novembre courrant entre dix
et onze heures de l'avant midi
reçu une copie du present
avis d'autre part écrits aux personnes
suivantes comme suit savoir
à Mr Aggie Benoit et Octave Fauthier
à eux même en personnes et à
Mr Alf Nourmondin Ald Biel
Mrs Daignear Esmier Faillie Moise
Benoit en leurant une copie
à une personne raisonnable
de leur domicile respectif dans
la dite ville de St-Henri

Fait à St-Henri le 10 Nov 1886
Benoit Constable

N^o 2953.
avis d'apurement
faite par un d'une
centimètre le 3 nov.
1886 (retour)
le 10 nov. 1886
N^o 2953
see the
2

P23/E2,49

P23/E2,49

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Longue-Pointe, 8 Novembre 1886

Mr le Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de *St Henri*
dans le Comté de *Rocheleaga*
dans le District ou Township de

Mr le Secrétaire-Trésorier
de la Municipalité de St Henri
Rocheleaga
Longue-Pointe
le 8 Novembre 1886
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner avis d'après
l'Acte relatif aux asiles d'aliénés, dans la Province de Québec,
48 Victoria, Chapitre 34, Section 39,

Qu'en vertu d'un ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en date du *4 Novembre 1886*

La ~~ou les~~ personne suivante a ~~ou ont~~ été définitivement
interné dans l'Asile St. Jean-de-Dieu, comme aliéné

nom *Philomène Deschambault*
venant de *St Henri*
par ordre de *S. Lachapelle curé*
marie

Longue-Pointe,

188

Signé,

E. Desjardins

Un des membres du Bureau Médical.

N^o 2954.
Casile St-Jean de Dieu
Langue Verte, le Nov. 1886

Re
internement de Dame
Philomène Deschambault
dans le dit asile

Don ce 10 Nov. 1886

M^{re}
Sec. Gen.

P23/E2,49

St Henri, 10 Novembre 1886
 Au Maire et aux Conseillers
 de la Ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur
 de vous faire rapport, en notre qualité
 d'auditeurs, que nous avons examiné
 et balancé les Comptes de la Ville
 de St Henri jusqu'au 31 Octobre dernier.

Les Recettes, du 1^{er} Janvier
 au 31 Octobre, en y comprenant la
 balance de l'année dernière s'élevaient
 à 28,638²¹ et les déboursés, pour la
 même période, se montent à 28,218⁵²
 ce qui laisse une balance de 419⁶⁹
 s'accordant avec la balance du
 livret de banque à cette date,

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. St. Germain }
 J. J. Deaford } Auditeurs

St. Henri

November 10th 1886

To, The Mayor and Councillors
of the Town of St. Henri
Gentlemen,

We your Auditors beg to report that
we have examined and balanced the accounts of
the Town of St. Henri to October 31st.

The receipts from January 1st to October 31st,
including the Balance from last year, amount to
\$28,638²¹ and the disbursements for the same period
are \$28,218⁵⁶, leaving a Balance of \$419⁶⁵ which
agrees with the Balance shown in your Bank Book
at that date.

We are Gentlemen

Yours respectfully

S. J. Desfor

J. J. Gervais } Auditors
P

N^o 2955.
Rapport compoint des
auditeurs Redford
& St. Germain de
l'Etat des Recettes &
Depenses de la ville de
St. Jean, depuis le 1^{er}
Janvier 1886 au 31 Oct. dernier
M^{re} J. J.
Sec. - L. J.
Le 10 Novembre 1886

P23/E2,49

S^t. Henri 11 nov 1886

M. le Maire
et M. les Conseillers de la ville
de S^t. Henri

Monsieur
Maire susigné, propriétaire et électeur
de la ville de S^t. Henri demandant l'usage
de la Chambre de Commerce pour une
école du soir, nous chauffons et éclairons
la dite chambre à nos frais de plus
nous gardons la dite chambre dans un
état de propreté telle que vous
n'aurez rien à désirer,
espérant que la dite demande sera
accordée.

Nous demeurons vos

Joseph Dool
Léon Robert
Maurice Binard
Alexandre Sencostin
Séverin Veau
Maurice Buisson
Phil. Blais

N^o 2956.

Requête de Jos. Jacob Val
demandant l'usage de la
Salle des Comités du
Conseil, pour une école
du soir

1207

Sec. Trs

le 11 Nov. 1886

P23/E2,49

P23/E2,49

Recu. ce 19 Nov 1886

N^o 2954
J. B. Bazelaïs &
le 12 Nov. 1886

avis de sa libération
comme ma caution
de sec. Tres

Recu ce 19 Nov 1886
J. B.
sec. Tres

St Henri Nov. 12 1886
Mon cher,

L'année finissant
bientôt et que les élections
vont venir, je crois de mon
devoir de t'avertir de pouvoir
avoir un caution pour
l'année prochaine, je veux
être libre, je t'engage à
ten trouver un et de me le
dire au sitôt que tu pourras

Tu m'en diras
J. B. Bazelaïs

ms



A. Desève Sec
 Secrétaire de la Municipalité
 de St-Henri -

Monsieur, J'ai l'honneur de solliciter de
 la Municipalité de St-Henri un octroi
 de \$100.00 pour l'année courante, en
 faveur de l'Hôpital Notre Dame -

Nous espérons que les services rendus
 aux malades pauvres de votre localité
 seront reconnus d'une manière pratique
 afin de nous aider à continuer d'une
 manière de plus en plus efficace les ser-
 vices que la Charité Publique est en droit
 d'attendre de votre institution.

Parade du Bureau
 d'Administration.

J. C. Foucher
 Secrétaire.

Montreal, 13 Novembre 06

N^o 2958.
Le Secrétaire de l'Hôpital
Notre Dame de l'Assommoir
13 Nov. 1886
demandant une allocation
de \$100 pour l'année
courante —

A M^{re}
Sec. Trs.

Déposé au caissier
des finances, le 17/11/86
R. J. P.
Sec. Trs.

P23/E2,49

Au Maire & au Conseil de la
ville de St. Henri.

Monsieur le Maire & Messieurs les
Conseillers,

La Fabrique de St. Henri,
après avoir pris avis de ses avisés
légalx et de décisions récentes, sur
des parcs tributaires, à Montréal,
vous informe qu'elle se considère
exempte du paiement de toutes
taxes de lieu pour l'Église, le pres-
bytère et l'oséile.

Néanmoins, dans la vue d'évi-
ter toutes difficultés, la Fabrique
consentirait à payer l'eau qu'elle
recevra de votre éguse d'éguse, sui-
vant la quantité qui lui sera four-
nie et qui sera mesurée par un
compteur.

Si vous acceptez cette proposi-
tion, nous nous entendrons sur le
taux à payer pour la quantité four-
nie.

Au cas où vous n'accepte-
riez pas cette proposition, nous
vous

vous informons que nous nous
 entendrons à nos droits stricts
 d'exemption de toutes taxes pour
 l'eau. Et nous vous offrons de
 faire décider la question par
 les tribunaux, de la manière la
 plus prompte et la moins onéreuse
 possible.

Nos avocats pourraient ten-
 tendre sur la procédure à adop-
 ter pour parvenir à ce résultat.

Dans tous les cas, nous
 nous réservons de réclamer le rem-
 boursement des taxes s'il est prouvé
 nous avons payés, sans y être
 tenus, par ignorance de la loi.

W. M. Decarie p^{re},
 Curé

St Henri 17 Novembre 1886

N^o 2959. ^{rapporté}
Reverend M^r Pierre P^rêtre Secaire
P^rêtre curé de la paroisse
de St. Henri, informant le
le Conseil qu'il est occupé
de payer l'eau pour l'Eglise,
le presbytère & la cure et
demandant à ce que l'eau
lui soit fournie au moyen
d'un compteur &c

Reçu le 17 Nov. 1886

M^r P^r

Sec. Cur.

Copie du protêt ci-dessus
transmis à M^r P^r & M^r qui
le 19 Nov. 1886. M^r

P23/E2,49

P23/E2,49

Provinces de Québec }
Ville de St-Henri }

A tous, ceux qui il appartiendra -
AVIS public est par le présent donné
que des soumissions seront reçues au bureau
du soussigné d'ici au 17 courant @ 8. P. M.
pour le transport de 70 tonnes de pierre prises
sur la berge du canal, ou 70 tonnes (fichets)
prises dans aucune des carrières des environs.
Pour les conditions, s'adresser au Président
du comité des chemins ou au soussigné.

St-Henri, le }
12 novembre 1886 }

A. Desjardins
sec. Trés.

P23/E2,49

Je Jules Beauchamp Américain soussigné certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le treizième jour de novembre courant j'ai affiché deux manuscrites d'impression dans la langue française comme suit une copie à la porte de l'Hôtel de Ville de la Ville d'Henri et une copie à la porte de l'Église catholique apostolique et Romaine de la dite Ville d'Henri étant les places ordinaires des affiches; et je certifie de plus avoir lu icelui avis public dans la langue française à haute et intelligible voix à la porte de l'Église catholique apostolique et Romaine de la dite Ville d'Henri à l'issue du service Divin du matin le dimanche, le quatorzième jour du mois de novembre courant; étant le dimanche suivant immédiatement le jour où le présent avis a été rendu public en foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St-Henri ce 15 novembre 1886

Jules Beauchamp. A. C. S.

Emulty \$1.00 }

P23/E2,49

N^o 2960.
Avis public de
L'Administration
Transport de pierre
à concasser -
le 13 Mars 1886
M. P.
Sec. des

P23/E2,49

N^o 2961.
F. E. Parent
17 nov 1886
Commission
pour le transport
de la pierre
à concasser
F. E. Parent
Sec. Trés.

St. Henri 17 Nov 1886

Le conseil de
Ville de St. Henri
Je mets une commission
pour la pierre que vous
demandez pour six
ante et sur base de
pierre telle quelle
vient sur la berge
du canal, au ailleurs
\$ 6.00 la base

F. E. Parent.

P23/E2,49

À Son Honneur M^e
Le Maire et M. M
les Conseillers de la
Ville de St-Henri

St-Henri le 14 Novembre 1886.

Messieurs,

Ayant pris communication de l'avis public donné Dimanche dernier à la porte de l'Église pour soumission de pierres à être charroyés en la Ville de St-Henri; En conséquence les soumissionnaires obligent de charroyer 70 toises de pierre prises sur la berge du canal Lachine et de la distribuer en la Ville de St-Henri aux places qui nous sera indiquée et suivant l'ordre que nous recevrons de votre Honorable conseil par la personne chargée par nous d'y voir; pour et moyennant la somme de Six Dollars par toise; et nous vous assureons que temps que nous pourrons, l'ont vous charroyera de la pierre grise et brune rouge autant que faire se peut.

Nous avons l'honneur
d'être Messieurs
avec considération
Vostres humbles serviteurs
Louis Lacharme &
Pierre Décarie

N^o 2962,
Louis Lachaine &
Père Decarie
17 Nov 1888
L'union pour
transport de yotoires
de pierre à concurre

N^o 2962
Sec. Ges.

P23/E2,49

1

Province de Québec
Ville de St. Henri.

Aux Habitants de la ville de St. Henri et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné que les "Listes des Electeurs Municipaux" pour les quartiers St. Henri et St. Augustin, sont maintenant complètes, et déposées au bureau des sous-signé Secrétaire-Trésorier du Conseil de la dite ville de St. Henri, et y resteront ouvertes à l'examen des intéressés et de leurs représentants durant les "Quinze Jours" suivant la date de cet avis. Dans cet intervalle de "Quinze Jours" quiconque croira devoir se plaindre des "listes" ou de quelqu'une d'elles, pour lui ou pour un autre, pourra le faire en donnant à cet effet, au dit Secrétaire-Trésorier, un avis par écrit mentionnant l'objet de sa plainte.

Sousigné
A. Desjardins

Donné à St. Henri, sous mon sceau et le sceau de la Corporation, ce ~~cinquième~~ jour du mois de Novembre mil huit cent quatre vingt six (un renvoi bon et vaun) (mot rayé nul)



Bureau du Conseil-Ville de St. Henri
N° 3 Rue Saint-Henri.

A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier

Province

- 2 -

Province of Quebec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St.
Henry and to all whom it may concern.
Public notice is hereby given
that the "Lists of Municipal electors"
for the Saint-Henry and St. Augustin
Wards, are now completed and lodged
at the office of the undersigned Secretary-
Treasurer of the Council of the said
town of St. Henry, and they shall
remain open to the examination of
all parties interested and their representatives
during the fifteen days next after
the date of this notice - In such
space of "fifteen days" any person
having any ground of complaint in
respect of such lists, or any one of
them, personally or for another, may
complain thereof, by giving to that
end a written notice to the said
secretary-treasurer specifying the
grounds of his complaint -
Given at St. Henry, under my hand,
and the Seal of the Corporation, this
eleventh day of the month of Nov^r
eighteen hundred and eighty six

Office of the Council
Town Hall
St. Henry Street

A. LeSève Jr

Secretary - Treasurer

Province

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la ville de St-Henri, l'un des Huissiers Jurés de la cour supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal; certifie par la présente et fait rapport sous mon serment d'office que le onzième jour de novembre courant j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées dans les langues française et anglaise comme suit savoir: Une vraie copie certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Hotel de Ville de la Ville St-Henri; et une autre copie dans les langues française et anglaise à la porte de l'église catholique apostolique et Romaine de la Ville St-Henri située coin des rues St-Vincent & St-Bonaventure; et je certifie de plus avoir lu icelui avis public d'autres parts dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix à la porte de la dite église catholique apostolique & Romaine de la dite Ville de St-Henri à l'issue du service Divin du matin les dimanches le quatorzième jour et le vingt-cinquième jour de novembre courant étant les dimanches suivants immédiatement le jour où le présent avis public a été rendu public - En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir & valoir ce que de droit.
(Deux renvois bons)

Emblé \$2.00

St-Henri ce 22 novembre 1886
Jules Beauchamp
H. C. S.

so d'icelui avis }
+ public }
J. B.

B. Adre et située coin }
des rues St-Henri et }
St-Bonaventure - }
J. B.

N^o 2963.
avis Public (citains)
Sur
Liste des Electeurs
Municipaux pour
l'annee 884-
Prod. ce 22 Nov. 1886
A. D. J.
Sec. Tres.

P23/E2,49

2463

Province de Québec
Ville de St-Henri

Aux Habitants de la ville de St-Henri &
à tous ceux qui il appartiendra

Avis public est par le présent donné,
qui à une session du Conseil de la ville
de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu
ordinaire des sessions du dit Conseil,
Jeudi, le deuxième jour du mois de
Novembre mil huit cent quatre-vingt six
conformément à la loi; un règlement
sous le numéro quarante deux, remettant tous
les "Cours d'eau et fossés" de la ville de St-
Henri sous le contrôle des intérieurs, et
partant, annulant le règlement n° 29 adopté
le 13 juin 1882; a été passé et adopté par
le dit Conseil, tel que le tout apparaît
plus amplement au dit règlement
n° 42, dont copie dument est annexée
aux présentes.

Il peut être pris communication
du dit règlement au Bureau du Conseil
(à l'Hotel de ville) de la dite ville, les
Jours de bureau entre neuf heures du
matin et quatre heures de l'après-midi.

Donné à St-Henri, sous mon sceau &
le sceau de la Corporation ce 13 No-
vembre 1886 -

Bureau du Conseil,
Hotel-de-Ville,
N° 3 Rue St-Henri.



A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier

Province

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la Ville de
St-Henri, l'un des Jures de la Cour Supérieure du
Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District
de Montréal, certifie sous mon serment d'office et fait rapport que
le treizième jour de novembre mil huit cent quatre vingt six j'ai
affiché deux vraies copies dûment certifiées du Règlement
numéro quarante deux et l'avis public de la publication d'icelui
Règlement ci-annexé dans les langues française & anglaise
comme suit savoir; les copies française et anglaise à la porte de
l'Eglise catholique apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri
sise et située coin des Rues St-Vincent & St-Bonaventure dans la dite Ville
de St-Henri, et les copies française et anglaise à la porte de l'Hotel
de la Ville de la Ville St-Henri sise et située coin des Rues St-Henri et
St-Bonaventure dans la dite Ville de St-Henri, étant les places ordinaires
des affiches; et je certifie de plus avoir lu les dits Règlements
et avis public dans les langues française & anglaise à haute et
intelligible voix, à la porte de la dite Eglise catholique apostolique
et Romaine de la Ville de St-Henri à l'issue du Service Divin
du matin, les dimanches, le quatorzième jour et le vingt et
unième jour du mois de novembre courant, étant les dimanches
suivant immédiatement le jour où les dits Règlement et avis
public ont été rendu public.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
rapport pour servir et valloir ce que de droit.

St-Henri, ce 22 novembre 1886.

Jules Beauchamp
H. C. S.

Honoraires

Affiches de l'avis et du
Règlement N° 42 et
lecture d'icelui & retour
\$4.00

Province of Quebec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St. Henry
and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that at a session of the Council of the town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Thursday the eleventh day of the month of November eighteen hundred and eighty six, in conformity with the law: a By-Law under number forty two has been passed and adopted by the said Council, putting back again all the "ditches and water-causes" ~~and~~ of the said town of St. Henry under the control of the parties interested and therefore, amending the by-law N^o 29 adopted by said Council under date of 13 June 1882 the whole as per copy of said by-law N^o 42 duly certified and hereto attached. —

Any person may take communication of said by-law N^o 42, at the office of the said Council, on office days, from nine o'clock in the morning to four in the afternoon ^(two weeks) ~~(obiterated use void)~~

Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation, this 13th November 1886.



Office of the Council,
Town-Hall,
N^o 3, St. Henry Street.

A. Desjardins
Secretary - Treasurer

1

Province de Quebec
ville de Ste-Henri

A une session du Conseil de la ville de Ste-Henri, tenue à Ste-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Jeudi, le douzième jour du mois de novembre mil huit cent quatre vingt six, conformément à la loi, et suivant apurement faite de quorum par deux des membres présents le trois nov. Comant et Dubois spécial de l'apurement a été donné à Mess. les Conseillers qui n'étaient pas présents lors du dit apurement, à laquelle session sont présents, Son Honneur le Maire Ste-Henri Luchapelle & Messieurs les Conseillers Oct. Fauthier, Alfred Normandin, Francais Daigneau, Maire Rivest, Esimer Faillu, Aggie Rivest et Louis Doré, et formant un quorum sous la présidence de M. L. Laine:

Il est ordonné et statué par règlement N° 22 de ce Conseil, comme suit:

Article " Attendu qu'il est expédient de remettre tous les cours d'eau & fossés de la ville de Ste-Henri, sous le contrôle des intéressés et qu'il y a lieu d'annuler le règlement N° 29 adopté par le Conseil le 13 juin 1882:

Article 1^{er} Tous les cours d'eau et fossés ~~et fossés~~ dans les limites de la ville de Ste-Henri, seront et sont par le présent règlement, pour une période de

de la dite ville
de Ste-Henri -
A. P.

- 2 -

de temps indéterminée; remis sous
le contrôle des intéressés, conformément à la loi.

Article 2. Le dit règlement N° 29 est
amendé, en retranchant les mots
"Cours d'eau & fossés" partout où ils
se trouvent dans le dit règlement.

Article 3. Tous les travaux de construction
d'ouverture, d'élargissement, d'approfon-
dissement, réparations ou entretien
seront faits aux dépens des intéressés
conformément à la loi -

Article 4. Quiconque enfreindra les
dispositions du présent règlement N°
42, sera passible d'une amende n'excédant
pas vingt piastres, ou d'un emprisonnement
n'excédant pas trente jours -

Article 5. Le présent règlement deviendra
en force le jour de sa sanction
(trois mots rayés nuls)

(signé) Séverin Lachapelle
Maire

(u) / Desseigne Sec. Trés.

(Vraie copie)

A. Desseigne
Sec. Trésorier -

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus
est une vraie copie du règlement N° 42 de la
ville de St-Henri, tel que passé par le conseil
de la dite ville, à sa session du onze novembre 1886.

Donné à St-Henri, ce 13 novembre 1886.

A. Desseigne
secrétaire - Trésorier

- 3 -



3

Province of Quebec
Town of St. Henry

of the ad-
Journment
A. D. 1885

At a session of the Council of the Town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Thursday the eleventh day of the month of November eighteen hundred and eighty five, in conformity with the law and as per adjournment for want of quorum by two of the Councillors present the third instant, and as per special notice given to the members who were not present at said adjournment, at which session were present, His Worship the Mayor Dr. Severin LaChapelle and Councillors Octave Gauthier, Alfred Normandin, Frs. Daigneau, Moise Benoit, Eimeu Faillie, Agie Benoit & Louis Bore, forming a quorum, under the presidency of Mr Mayor:

It is ordained and resolved by By-Law number forty two of the Council, as follows:

" In as much it is expedient to put back all the "ditches and water-courses" of the town of St. Henry, under the control of ^{the} parties interested and there is cause to amend the by-law n^o 29 passed by the Council on the 13th June 1882:

of the said
Town of St. Henry
A. D. 1885

Section 1- All the "ditches and Water-courses" within the limits of the town of St. Henry, ~~as and~~ shall be and are put back, ~~under~~ for an unlimited period: under the control of parties interested according to law -

4-

Section 2

~~24~~ 24 -

Section 2nd. The said By-Law n^o 29 is amended by repealing the words "ditches and water Courses" wherever they are mentioned in the said by-law.

Sec. 3rd. All the work of Construction, opening up, widening, deepening, altering, repairing or maintaining shall be made at the expense of said parties interested according to law.

Sec 4th. Any person ~~contemning~~ who shall infringe the provisions of the present by-law n^o 22, shall be liable to a penalty not exceeding twenty dollars or an imprisonment not exceeding thirty days -

Sec. 5th. This by-law shall come into force on the day of its sanction
(two marginal notes are good) (Signed) (Some words obliterated are void) *Henri LaChapelle*
 Mayor



(u) A. Desjardins Secy. Treas

(True Copy)
 A. Desjardins
 Sec. Treasurer

I the undersigned, certify, that the foregoing is a true copy of the by-law number forty two of the town of St-Henry, as passed by the Council of the said town, at its session of the eleventh day of November instant Given at St-Henry, under my hand, and the Seal of the Corporation, this 13th November 1886.



A. Desjardins
 Secretary - Treasurer

N^o 2964.
avis Public retour
Suite

Régiment N^o 42
renvoyant

Ces faits & ceux de
sous le contrôle des
intéressés &

Ord. ce 22 nov 1886

N^o 2
Sec^{rs}

P23/E2,49

P23/E2,49

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 23 Nov. 1886.

à MM. les Conseillers Alfred
Normandin, Moise Benoit &
Louis Doré -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Eau et l'Éclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Mercredi, le 24 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève

Secrétaire Trésorier.

- Sujet -

Protêt du Curé M^r Décarie, au sujet des
Taxes de l'eau payées par la fabrique

P23/E2,49

Province de Québec
Ville de St-Henri

entre onze
heures et
trois heures
de l'après
midi
N.B.

Je soussigné Notaire Public
spécial pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le vingt-troisième
jour de novembre courrant
signifié une copie du présent
avis d'autre part écrite aux
personnes susdites comme
suit savoir à M. Louis Jari
Onise Benoit et Alfred Bonnard
en leurant une copie à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif dans la
dite ville St-Henri

Donné à St-Henri le 23^{me} nov 1874

M. Benoit, Notaire

Notaire
N^o 4965
Ann. de l'ann. de
Comité de l'ann. de
Eclairage de St-Henri
M. Jari
Benoit

P23/E2,49

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:
NO 3 RUE ST-HENRI -

St-Henri, le 25 novembre 1886.

à Messieurs les Conseillers
Louis Doré, Octave Gauthier
et Alfred Normandin,
St-Henri, Q.

Messieurs,

Prenez avis que l'assemblée du Bureau des Réviseurs (nommés par résolution du 11 Nov. 1886) dont vous êtes les membres, se tiendra au lieu ordinaire des séances Vendredi, le vingt six novembre courant, à huit heures du soir, etc, aux fins de réviser et amender s'il y a lieu, la liste des électeurs Municipaux pour les quartiers St-Henri et St-Augustin.

Comme demain est le dernier jour pour réviser et homologuer la dite liste, vous vous ferez, j'en suis certain, un devoir de ne pas manquer d'y assister -

Donné à St-Henri, ce jour, mois et au sus-mentionnés -

A. Desjardins
Sec. Trésorier
Provincia

P23/E2,49

Province Québec } Je soussigné J. Benoit, constable de la
Ville de St-Henri } Ville de St-Henri, et résidant en ladite ville de
St-Henri, comté d'Hochelega dans le District de
Montreal, fais rapport, sous mon serment
d'office que le vingt-cinquième jour de novembre
courant entre une heure & deux heures de l'après
midi, j'ai signifié aux conseillers mentionnés
dans le présent avis à chacun d'eux un double
d'icelui d'autre part, en parlant et en laissant
le double de M^{rs} Alfred Normandin & M^{rs} Octave
Gauthier à eux mêmes en personne en la dite
Ville de St-Henri, et en parlant et laissant le double
de M^{rs} Louis Dori à une personne raisonnable
de sa famille (son épouse) à son domicile en la dite
Ville de St-Henri -

En foi de quoi j'ai dressé le présent rapport
pour servir et valoir ce que de Droit
(un renvoi ton)

St-Henri ce 25 }
Novembre 1886 }

J. Benoit Constable
Special

N^o 2966

Avis de session aux
Révénus Sur la liste
des Electeurs Municipaux
pour
Les quartiers St. Henri +
St. Augustin —

Le 5 novembre 1888

M^r
Sec. - Les.

P23/E2,49

P23/E2,49

Parish of St. Henri
Nov 30th 1886

To the Mayor and Councillors
of the Parish of St. Henri

Dear Sirs

I beg to call your attention to the fact that as you have not so far accepted my offer of a street through my property for the purpose of accommodation for the abattoir and John McMillan, and as I consider a reasonable

time has elapsed without hearing anything whatever from you respecting same; I herewith withdraw my offer and declare all negotiations with regard to same null and void so far as I am concerned

I remain, Gentlemen
Yours Respectfully
James Davidson

P23/E2,49

N^o 2964
Lamy Davidson
30 nov. 1886

Sur la lièvre de terrain
à travers ^{pour un} ~~se~~ ^{traverse}
à pour accommoder
L'abbé et Michel

voir Res. de 1885
folios 71 du registre

124
sec. 12
rep. de 1885

Province de Québec
Ville de St. Henri

Aux Habitants de la Ville de St. Henri
et à tous ceux qu'il appartiendra -

AVIS public est par le présent
donné. 1^o Que la liste des "Grands
et Petits Jurés" est complétée et déposée
au bureau du soussigné. —

2^o Que cette liste sera soumise
à la Considération du Conseil de la
Ville de St. Henri, à une session du
dit Conseil, le treizième jour du mois
de Décembre prochain, @ huit heures
du soir, au lieu ordinaire des séances. —

3^o Que les personnes qui ont droit à
l'exemption de servir comme Jurés
en vertu de la loi, aient à s'assembler
auprès du soussigné que leurs noms
ont été rayés de la dite liste. —

Donné à St. Henri, sous mon sceau &
le sceau de la Corporation, ce vingt-
troisième jour du mois de Novembre mil
huit cent quatre vingt six. —

Bureau du dit Conseil

Hôtel de Ville n^o 3 Rue St. Henri

A. De Séve

Secrétaire - Greffier



Province of Québec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St.
Henry and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given: viz: -
1st That the list of "Grand and Petit Jurors"
is now completed and lodged into the
office

office of the undersigned;
 2nd That such list shall be submitted to the consideration of the Municipal Council of the town of St. Henry at a session of said Council on Monday the thirteenth day of December next (1886) at 8. P.M. at the ordinary place of meeting -
 3rd That the persons who have a right to be exempt from serving as jurors in virtue of the law, must ascertain from the undersigned that their names have been struck from said list -



Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation, this twenty third day of the month of November eighteen hundred and eighty six.

Office of the Council
 Corn - Wall, No 3
 St. Henry Street

A. Desève
 Secretary - Treasurer

Province de Québec
 Ville de St. Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la Ville de St. Henri, l'un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal certifie par les présents et fais rapport sous mon serment d'office que le vingt troisième jour de novembre mil huit cent quatre vingt six j'ai affiché deux vrais copié dument certifiés d'icelui avis public d'autre part et dans les langues française & anglaise comme suit; savoir: Une vraie copie dument certifiée dans les langues française &

Anglaise

P23/E2,49

Au glaise à la porte de l'Hotel de Ville de la Ville de St-Henri
 sise et située com des rues Bonaventure & St-Henri en la
 Ville de St-Henri & une copie aussi dûment certifiée
 dans les langues française & Anglaise à la porte de
 l'Eglise catholique apostolique et Romaine de la Ville
 de St-Henri sise et située com des rues St-Bonaventure
 & St-Vicent en la dite Ville de St-Henri; et je certifie de plus
 avoir lu icelui avis public d'autre part dans les
 langues française & anglaise à haute et intelligible
 voix à la porte de la dite Eglise catholique apostolique
 & Romaine de la dite Ville de St-Henri à l'issue du
 service Divin du matin les Dimanches, le Vingt-huitième
 jour de novembre dernier et le cinquième jour de Décembre
 suivant étant les Dimanches suivant immédiatement
 le jour où le présent avis a été rendu public -
 En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
 rapport pour servir & valloir ce que de droit

Emble \$2.00 }

St-Henri, le 5 Decembre 1886
 Jules Beauchamp
 A. G. S.

N^o 2968.
Avis Public Jurés
Liste des grands
+
Petits Jurés
A. J.
M. N.
5 Dec. 1886.

P23/E2,49